

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

REPRÉSENTATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

LE PAQUET MINIMUM DE SERVICES (PMS)

CADRE CONCEPTUEL

Définition du Paquet Minimum de Services (PMS)

Il s'agit d'un ensemble minimal d'interventions essentielles intégrées, choisies parmi les plus efficaces, que l'Etat, en fonction des ressources, s'engage à rendre accessible à l'ensemble de la population, en vue d'élever son niveau général de santé.

Qu'entend'on par minimum ?

Ce dont tout le monde a besoin
Ce que tout le monde va avoir !

Mission du PMS

Il doit répondre aux problèmes de santé prioritaires, c'est-à-dire :

- perçus comme important par la population
- identifiés comme des problèmes de santé graves/fréquents, du fait de leur morbidité/mortalité et contre lesquels on peut faire quelque chose.

Ces problèmes prioritaires doivent être justiciables d'interventions :

- efficaces
- efficientes
- faisables
- acceptables par la population

le PMS doit aussi être capable de satisfaire les besoins en soins de manière hiérarchisée (par niveau) intégrée (soins, services et prestataires) équitable (accessible partout et à tous).

Il faut noter que certains pré-requis s'avèrent indispensables à l'application effective du PMS dont principalement :

- L'engagement de l'Etat pour la mobilisation des ressources nécessaires
- Le développement d'une politique de rétention des ressources humaines incluant la formation continue, les structures d'accueil adéquates, les indicatifs salariaux.
- La disponibilité de ressources :
 - Humaines
 - Matérielles

- financières
- La mise en place d'infrastructures adaptées
- L'existence d'un cadre légal
- La multisectorialité
- La mobilisation communautaire
- La validation et la diffusion du document

Remarque

LePMS n'est pas un carcan. Tout au contraire, il doit être :

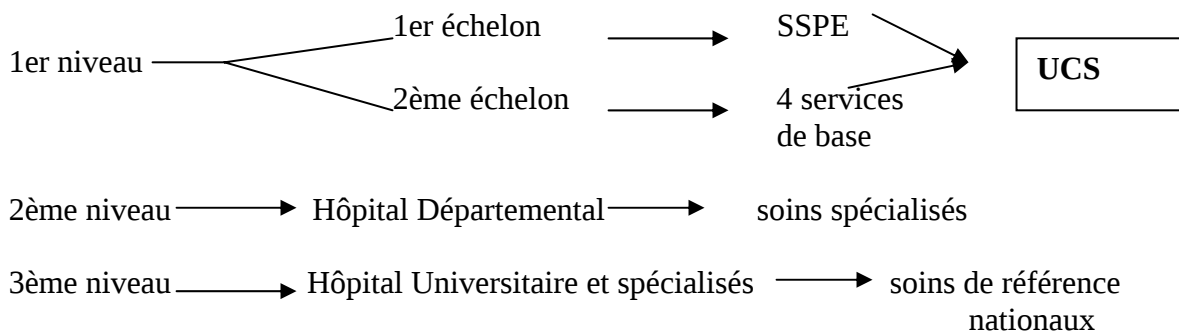
- * ouvert
- * dynamique
- * adaptable et évolutif.

LE PAQUET MINIMUM DE SERVICES (PMS) CADRE DE REFERENCE

I LA PYRAMIDE SANITAIRE

Le système de santé haïtien est organisé selon une pyramide de soins constituée de trois niveaux :

- 1- le niveau primaire, base de la pyramide, est constitué d'institutions de proximité - ainsi que de cabinets médicaux et de soins - organisées au sein des UCS.
- 2- le niveau secondaire représente des institutions comme les hôpitaux départementaux – ainsi que des cabinets médicaux de spécialité - permettant un recours à des soins spécialisés.
- 3- le niveau tertiaire, sommet de la pyramide, est constitué par les hôpitaux universitaires et les hôpitaux spécialisés.



II LE MICRO SYSTÈME DES UCS

Une Unité Communale de santé (UCS) est une organisation en réseau, dans un territoire défini d'environ 150 000 à 250 000 personnes, des acteurs et institutions de santé et des organisations de participation communautaire.

Au niveau primaire, les institutions et l'ensemble des ressources locales s'organisent en réseau au sein de l'UCS, dans une logique de complémentarité et non de concurrence. De cette façon, au-delà de l'institution à laquelle le patient a recours, le système de santé est en mesure de lui prodiguer des soins au niveau approprié, à travers son organisation des références et des contre références.

La population participe activement non seulement aux activités de santé préventives et promotionnelles mais également aux décisions concernant la politique de santé de l'UCS ainsi que la façon dont elle fonctionne et se développe. Cette participation au développement du système de santé se fait au sein de comités participatifs, le Conseil de Santé de l'UCS, les Comités Locaux de Santé et des Comités de Gestion.

Le Bureau de Coordination de l'UCS pilote le développement de la politique de santé de l'UCS et coordonne entre eux les institutions et acteurs de santé avec la population et ses organes participatifs.

A l'intérieur du micro-système dénommé UCS, le niveau primaire, c'est-à-dire la base de la pyramide des soins, est sub-divisé en deux échelons:

- * le premier échelon, composé d'institutions de base offrant les services de santé prévus par le paquet minimum de services. Ces offres de service comprennent des activités de promotion, de prévention et de soins curatifs délivrés essentiellement en ambulatoire. Ce sont les Services de Santé de Premier Échelon (SSPE). Les cabinets médicaux et de soins concourent à la fourniture des SSPE.
- * le deuxième échelon, représenté par l'hôpital Communautaire de Référence ou HCR, institution de premier recours au sein de l'UCS pour toutes les institutions du premier échelon. Elle dispose de 4 services de base: médecine – chirurgie – pédiatrie – obstétrique et gynécologie

La base de planification structurelle est de 10 lits pour 10 000 habitants.

1. Le premier échelon

Si l'on se réfère à l'existant, les cabinets médicaux et de soins, les dispensaires, les centres de santé sans lits et avec lits existants représentent les structures de premier échelon. Ils correspondent à la porte d'entrée dans le système de santé, permettant à la

population d'accéder à un ensemble de services appelés Services de Santé de Premier Échelon (SSPE).

A partir de cet existant, le ministère de la santé désire répartir au mieux les ressources disponibles et en encourager l'utilisation par la population. Il mettra, par conséquent l'accent sur le développement de structures capables d'offrir l'ensemble des soins et services prévus à cet échelon avec les ressources minimales jugées nécessaires. Cette structure est appelée Centre de santé (CS). Elle présente les caractéristiques suivantes :

- Un centre de santé est une structure de soins polyvalente destinée à fournir à une population d'environ 10 000 personnes, des soins préventifs, curatifs et promotionnels de base.
- Sa mission consiste à appuyer la mise en oeuvre d'activités de santé de type communautaire et à prendre en charge les pathologies courantes non compliquées de l'adulte et de l'enfant. Il est en mesure d'accoucher les femmes présentant une grossesse eutocique. Il participe aux activités de prévention décidées par le MSPP et appui les activités communautaires en coordination avec le Comité Local de Santé de son aire d'influence.
- Il dispose d'espaces pour assurer les consultations médicales et les activités préventives auprès de la population et d'un budget de fonctionnement. Il possède également d'un plateau technique pour la réalisation d'accouchements et de lits pour l'observation des patients.

Ce plateau technique est constitué de :

- personnel
- médicaments selon liste nationale de médicaments essentiels pour le premier échelon
- équipements
- matériels

- En dehors des heures de consultation, il permet l'accueil des urgences 24h/24. Il organise la référence des patients qui le nécessitent vers l'hôpital communautaire de référence afin qu'ils reçoivent les soins appropriés.

Remarques

* Les Dispensaires et les centres de santé sans lits (CSL) ont vocation à se transformer en centre de santé tel que décrit plus haut.

* Les Centres de Santé avec Lits (CAL) évolueront en fonction de la carte sanitaire prévue. Certains deviendront des HCR s'ils sont retenus comme centre de référence de l'UCS. D'autres, en raison de situations particulières (accès difficile, contraintes administratives et financières...), demeureront une structure intermédiaire entre le premier échelon et le deuxième échelon.

* Concernant la situation des CSL de l'Aire Métropolitaine, des réflexions sont entamées en vue d'aboutir à une proposition d'organisation spécifique (Approche Santé Urbaine) pour cette catégorie d'établissements de santé existant dans l'Aire Métropolitaine.

2. Le deuxième échelon

Les institutions de deuxième échelon remplissent une fonction de **premier recours** afin de prendre en charge les cas référés par les institutions du premier échelon ou les médecins de ville. Elles sont appelées **Hôpitaux Communautaires de Référence (HCR)**. Ces HCR présentent les caractéristiques suivantes :

- Le HCR est l'institution de référence de l'UCS et dessert son bassin de population (150 000 à 250 000 personnes).

Ses missions consistent à assurer des consultations et des soins de référence à la population (activités surtout curatives) et à participer à l'appui à fournir aux structures de premier échelon (supervision, formation, appui logistique et

administratif). Il participe aux activités de prévention décidées par le ministère de la santé et appuie, au besoin, les activités communautaires coordonnées par le directeur de l'UCS.

- Il dispose d'une capacité d'hospitalisation. Il prend en charge les urgences, réalise des soins médicaux élaborés de l'adulte et de l'enfant ainsi qu'un certain nombre d'interventions chirurgicales (prise en charge des urgences obstétricales). Il s'implique dans la référence des patients. Il est aussi en mesure d'organiser, dans de bonnes conditions de transport médicalisé, l'évacuation de malades vers l'hôpital départemental. Il a enfin pour mission d'organiser une **contre référence** efficace du patient vers l'institution de premier échelon de son choix.
- Dans ses quatre services de base, les activités de soins sont supervisées par des médecins. L'HCR utilise les médicaments génériques essentiels prévus pour ce niveau d'institution par la liste nationale du médicament. Il dispose du personnel et des équipements prévus à cet échelon ainsi que d'un budget de fonctionnement.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS) AU NIVEAU PRIMAIRE

A PRINCIPES

I CADRE DE REFERENCE DU PAQUET MINIMUM DE SERVICES

1. Définition

Il s'agit d'un ensemble minimal d'interventions essentielles intégrées, choisies parmi les plus efficaces, que l'État, en fonction des ressources, s'engage à rendre accessible à l'ensemble de la population, en vue d'élever son niveau général de santé.

Qu'entend-on par minimum?

Ce dont tout le monde a besoin

Ce que tout le monde va avoir au minimum!

Il est important de préciser ici que cette notion de « minimum » (qui pourrait aussi s'écrire essentiel) n'empêchera pas les acteurs de la santé de dépasser leurs objectifs en fonction de stratégies spécifiques et de ressources disponibles. Par exemple, en ce qui concerne les ressources humaines déployées en périphérie, le ministère favorisera la présence d'un médecin par commune. Au HCR, il encouragera la présence d'un chirurgien lorsque cela sera possible, s'il parvient à offrir les incitatifs nécessaires.

2. Critères d'élaboration du PMS

Le PMS doit répondre aux problèmes de santé prioritaires, c'est-à-dire :

- perçus comme important par la population
- identifiés comme des problèmes de santé graves/fréquents, du fait de leur morbidité/mortalité et contre lesquels on peut faire quelque chose.

Ces problèmes prioritaires doivent être justiciables d'interventions :

- efficaces (rapport de l'efficacité sur le coût)
- faisables
- acceptables par la population

Le PMS doit aussi être capable de satisfaire les besoins en soins de manière hiérarchisée (par niveau) intégrée (soins, services et prestataires) équitable (accessible partout et à tous).

II ÉTAPES D'ÉLABORATION

Le Paquet Minimum de Service (PMS) au niveau primaire de la base de la Pyramide sanitaire a été élaboré au cours d'un long processus dans lequel sont tout d'abord intervenus les directions centrales et les programmes nationaux. A la suite de ce travail préparatoire, la Direction d'Organisation des Services de Santé (DOSS) a coordonné la tenue d'un atelier élargi dans lequel ont participé les directions centrales et les directions sanitaires départementales ainsi que les partenaires du ministère de la santé. Cet atelier a permis de détailler la gamme de soins par population cible. Ce travail a ensuite été consolidé à la demande du ministre de la santé par un groupe expert coordonné par le Directeur Général du MSPP.

La même démarche a permis d'identifier les autres éléments importants du PMS du premier niveau à savoir: les examens de laboratoire de base, les services prévus en odontologie, les médicaments essentiels et les outils de gestion.

Le PMS par niveau et ou par échelon comprend 3 grands chapitres :

- La gamme de soins (interventions promotionnelle, préventive et curative)
- Les activités d'appui (les examens de laboratoire de base, les services d'odontologie, les médicaments) et de soutien (SIS et outils de gestion et de coordination)
- Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PMS : les infrastructures, les équipements et matériels, le personnel.

III CARACTÉRISTIQUES

1. La gamme de soins

La gamme des soins est présentée par populations cibles, notamment celle des femmes dont la résolution des problèmes de santé constitue la porte d'entrée de la réorganisation du système. Elle intègre deux principes fondamentaux de la réorganisation du système de santé entreprise par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le premier de ces principes est l'organisation au sein de l'Unité Communale de Santé (UCS) d'un réseau d'institutions (privées, mixtes ou publiques) ainsi que de cabinets médicaux et de soins offrant des soins complémentaires de manière coordonnée. La porte d'entrée du patient dans le système de soins est une structure du premier échelon, en général le centre de santé mais aussi un centre de santé avec lits existant ou un cabinet médical privé.

L'hôpital communautaire de référence (deuxième échelon) constitue la première référence dans le système.

Les structures de premier échelon traitent les patients dont les problèmes de santé sont de sa compétence, préparent et réfèrent ceux qui ne peuvent être traités à cet échelon. De même, l'hôpital communautaire de référence (HCR) reçoit les cas graves ou référés par les structures de premier échelon. Il traite les cas de sa compétence et réfère à l'hôpital départemental ceux qui ne peuvent pas être traités à son niveau. Par ailleurs, le HCR organise la contre référence du patient.

Le second principe est l'approche intégrée des soins. Au niveau primaire, les dynamiques des programmes doivent s'intégrer dans une offre de services capable de résoudre les problèmes de santé les plus fréquents. Toutes les maladies doivent être prises en charge. Le document met en exergue celles qui font l'objet d'un effort particulier du système pour les combattre. Au niveau du premier échelon, des documents d'aide au diagnostic (algorithmes) devront être élaborés ou actualisés afin de permettre au personnel de cet échelon de travailler efficacement.

2. Les activités d'appui et de soutien

Les médicaments constituent la base de toute l'activité du système. L'accès de la population aux médicaments essentiels prescrits par du personnel qualifié et la continuité des traitements dans le réseau des institutions mais aussi au domicile du patient représentent une priorité absolue du ministère de la santé. La liste des médicaments essentiels est définie par niveau et échelon (niveau primaire). Il en est de même pour les examens de laboratoire de base.

Les outils de gestion du système de santé doivent servir à la fois à une meilleure gestion et information de l'institution et du système dans son ensemble. Une gamme d'outils est définie par niveau et par échelon (niveau primaire).

3. Le plateau technique

Le plateau technique est présenté par échelon. Il correspond aux ressources en personnel, infrastructures, équipements et matériels nécessaires permettant d'offrir, en fonction du budget disponible, la gamme de soins définie pour chacun des échelons du premier niveau de la pyramide sanitaire.

Les besoins en personnel sont les plus difficiles à arbitrer dans la mesure où toute décision dans ce domaine implique des budgets importants mais surtout des efforts de formation et de gestion des ressources humaines extrêmement importants. Les arbitrages du groupe expert post atelier se sont effectués en prenant en compte ces contraintes tout en préservant la qualité de l'offre de soins définie.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS) AU NIVEAU PRIMAIRE

B LA GAMME DES SOINS

I INTERVENTIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Les actions à mener pour l'amélioration des conditions socio-sanitaires de la population doivent s'appuyer tant sur les compétences et les capacités des ressources humaines de l'État que de celles issues du secteur privé. Elles s'appuieront sur les comités locaux de santé.

1. Femmes en âge de procréer

1.1. Promotion auprès des femmes en âge de procréer

- * du recours au centre de santé pour le suivi de la grossesse et de l'accouchement (CPN, accouchement surveillé par du personnel qualifié et post partum)
- * du recours au centre de santé en cas de signes d'alarme lors d'une grossesse
- * du recours au centre de santé en cas de signes d'alarme lors d'un avortement
- * des comportements recommandés pour la prévention des IST/sida
- * de l'utilisation du planning familial
- * de l'utilisation du planning familial chez les femmes HIV séropositives
- * de l'intérêt et possibilité du dépistage du HIV/sida chez la femme enceinte

1.2. Promotion auprès de la population générale

- * du recours au centre de santé pour le suivi de la grossesse et de l'accouchement (CPN, surveillance de l'accouchement et du post partum par du personnel qualifié)
- * du recours au centre de santé en cas de signes d'alarme lors d'un avortement
- * de l'utilisation du planning familial chez les femmes HIV séropositives
- * des comportements recommandés pour la prévention des IST/sida
- * de l'utilisation du planning familial
- * de la promotion de la vaccination antitétanique
- * de l'utilisation de moustiquaires imprégnées pour le petit enfant et la femme enceinte
- * du rôle des matrones, des tradi-praticiens et des agents de santé
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

1.3. Surveillance et riposte

- * notification et investigation systématique (autopsie verbale) des cas de décès maternel

2. Enfants de moins de 5 ans

Promotion auprès des mères et des gardiennes

- * d'une bonne nutrition du nourrisson
- * des signes de gravité des maladies du nouveau né et de l'enfant
- * du recours au centre de santé en cas de maladies
- * des soins à apporter au nouveau né et à l'enfant
- * de la lutte contre le péril fécal de l'enfant (hygiène manuelle/alimentaire)
- * des mesures à prendre pour éviter les accidents domestiques infantiles
- * comportement adapté face à un enfant avec drépanocytose
- * de la fréquentation de la consultation pédiatrique
- * de la vaccination (routine et campagne)
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

3. Grands enfants

3.1. Promotion et de mobilisation sociale auprès de la population

- * d'un accès à l'eau potable et aux latrines et à une mise en réseau centres de santé/écoles
- * de la lutte contre les abus sexuels
- * du déparasitage
- * d'aménagement d'espaces de jeux et de sports
- * des comportement adaptés face aux risques d'addiction (tabac, alcool, drogues)
- * des comportements adaptés face aux troubles mentaux
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

3.2. Promotion auprès des élèves

- * de l'hygiène corporelle et vestimentaire
- * d'un comportement approprié contre le péril fécal (hygiène manuelle/alimentaire)

- * d'une bonne hygiène dentaire

3.3 Détection et orientation par les maître (sse)s d'école

- * maladies courantes (annexe 2)
- * fièvre typhoïde
- * troubles visuels
- * pathologie bucco dentaire

4. Adolescent(e)s

4.1. Promotion auprès de la population dans les lieux fréquentés par les jeunes

- * d'un aménagement d'espaces de jeux et de sports

4.2. Promotion auprès des jeunes

- * d'un comportement recommandé contre les dangers de l'alcool, du tabac et de la drogue
- * d'un comportement recommandé contre IST/sida
- * d'un comportement permettant d'éviter les grossesses précoces et non désirées
- * du recours au Centre de santé en cas de viol, avortement ou grossesse précoce

5. Population générale adulte

5.1. Promotion auprès de la population

- * de comportements adaptés contre les risques des IST/sida
- * du dépistage volontaire du VIH (femmes enceintes, personnes à risque, donneurs de sang)
- * de comportements adaptés contre les viols et violences sexuelles
- * du recours au centre de santé en cas de viol ou d'IST
- * de forum pour débattre de l'avortement
- * du planning familial
- * des stratégies de lutte contre le cancer du col de l'utérus
- * des comportements adaptés de lutte contre le péril fécal (hygiène et élimination excréta)
- * des modalités de la transmission du charbon

- * des comportements recommandés pour la lutte contre la tuberculose
(connaissance des symptômes et la nécessité de recourir au centre de santé en cas de suspicion de cette maladie)
- * des comportements recommandés face à un animal suspect de rage
- * de la lutte contre les vecteurs (moustiquaire, gîtes larvaires)
- * de la participation des communautés aux activités de vaccination
- * des comportements permettant de recourir au centre de santé en cas de maladies et d'accidents
- * d'une alimentation saine avec utilisation de sels iodés
- * des comportements permettant de prévenir les maladies de surcharge
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle
- * de comportement solidaires permettant l'accès aux soins pour les plus pauvres
- * d'une organisation communautaire capable de participer aux évacuations sanitaires vers le centre de santé

5.2. Activités communautaires de masse

- * distribution massive des anti filariens
- * lutte contre les gîtes larvaires
- * dépistage des troubles visuels

5.3. Surveillance et riposte

Détection et orientation vers le centre de santé

- * des cas suspects de rougeole ou autre maladie immuno contrôlable
- * des cas suspects de rage
- * notification des naissances et des décès

II INTERVENTIONS AU PREMIER ÉCHELON

1. Femmes en âge de procréer

1.1. Promotion :

- * du dépistage VIH/sida
- * du planning familial
- * des comportements sexuels et reproductifs permettant d'éviter les IST et les grossesses non désirées
- * des comportements permettant d'éviter la toxoplasmose
- * de la vaccination antitétanique (campagnes)
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

1.2. Prévention

- * offre de vaccins antitétaniques (dans le cadre de campagnes)
- * offre de consultation de planning familial

1.3. Activités curatives

- prise en charge et/ou référence des pathologies courantes (2) et suivi des cas contre référés
- prise en charge et/ou référence des pathologies spécifiques et suivi des cas contre référés :
 - * pathologies gynécologiques courantes
 - * IST
 - * viol et violences
 - * suivi des cas référés de VIH/sida

2. Femmes enceintes

2.1. Promotion

- auprès des femmes allant au centre de santé :
 - * du dépistage volontaire du VIH/Sida
 - * des CPN
 - * de l'accouchement surveillé par du personnel qualifié

- * du recours au centre de santé devant des signes évoquant une complication de la grossesse
 - * des soins et de l'alimentation appropriés du nourrisson
 - * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle
- auprès des femmes enceintes séropositives au VIH :
- * des informations nécessaires sur les risques que présente leur grossesse
 - * des possibilités de prise en charge et de prévention de la transmission mère-enfant

2.2. Prévention :

- * offre de consultations CPN (3 par femme enceinte) :
 - ✓ Prévention du tétanos, de l'anémie et du paludisme (en zone de forte endémie)
 - ✓ prise en charge immédiate et référence des grossesses compliquées (pré ; per ; post partum)
- * supervision des matrones

2.3. Activités curatives

- Prise en charge et/ou référence et suivi de la contre référence :
- * surveillance du travail et de l'accouchement (par du personnel qualifié)
 - * soins obstétricaux urgents de base (SOUB), en cas de complications de la grossesse, de l'accouchement ou d'un avortement
 - * maladies intercurrentes (tétanos, paludisme, anémie)
 - * pathologies générales (2)

2.4. Surveillance et riposte

- * notification des décès maternels survenus au niveau du centre de santé et dans la communauté
- * participation à la revue des décès maternels au niveau de l'UCS
- * notification des décès périnataux
- * délivrance de certificats de naissance et de décès

3. Enfants de moins de 5 ans

3.1. Promotion

- promotion auprès des mères et gardiennes à l'intention des enfants :
 - * de l'allaitement maternel immédiat et exclusif (jusqu'à six mois) du nouveau né
 - * d'un régime enrichi en macro et micro nutriments
 - * des moyens de protection du nouveau né contre les vecteurs (moustiquaire)
 - * de la connaissance des signes de gravité des maladies du nouveau né et de l'enfant
 - * d'une bonne hygiène corporelle et bucco dentaire
 - * des précautions permettant d'éviter les accidents domestiques infantiles

3.2.Prévention

- * suivi et éducation nutritionnelle
- * supplémentation en macro et micro éléments
- * vaccination PEV,
- * déparasitage (campagnes)
- * consultations préventives/promotionnelle de l'enfant sain

3.3. Activités curatives

- Prise en charge et/ou référence (si besoin) chez le nouveau né et suivi de la contre référence :
 - * prématurité et hypotrophie
 - * détresse respiratoire
 - * ophtalmies néo natales

- Prise en charge et référence (si besoin) chez l'enfant et suivi de la contre référence :
 - * pathologies prises en compte dans PCIME (3)
 - * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * traumatismes
 - * paludisme
 - * tuberculose (détection et suivi après contre référence)
 - * dermatoses microbiennes, ecto parasitoses

- * infections de l'œil
- * infections des parties molles

4. Grands enfants

4.1 Interventions de promotion et de mobilisation sociale

- * accès eau potable et latrine et mise en réseau Centres de santé/écoles
- * déparasitage
- * dépistage des troubles visuels
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

4.2. Activités curatives

- Prise en charge et/ou référence (si besoin) et suivi de la contre référence :

- * pathologies générales (2)
- * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
- * traumatismes
- * tuberculose (détection et suivi après contre référence)
- * paludisme
- * drépanocytose
- * pathologies bucco dentaires

5. Adolescent(e)s

5.1 Promotion auprès des adolescents

- * d'un comportement responsable face au danger de l'alcool, du tabac et de la drogue
- * d'un comportement adapté face aux IST/sida
- * d'un comportement adapté pour la prévention des grossesses précoces
- * de la consultation de planning familial
- * du recours au centre de santé en cas de viol, avortement ou grossesse
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle

5.2 Activités curatives

- prise en charge et/ou référence (si besoin) et suivi de la contre référence
 - * pathologies générales (2)
 - * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * traumatismes
 - * addiction (tabac, alcool, drogue), santé mentale
 - * grossesse de l'adolescente et complication de l'avortement
 - * IST/sida
 - * fièvre typhoïde et paratyphoïde
 - * tuberculose (détection et suivi après contre référence)

6. Population générale adulte

6.1. Promotion

- * des comportements adaptés face aux risques des IST/sida
- * du planning familial
- * des connaissances sur les modalités de la transmission du charbon
- * des comportements recommandés pour la lutte contre la tuberculose
- * des comportements permettant de prévenir, des maladies gastro duodénales, des maladies de surcharge

6.2. Prévention

- * dépistage des HTA
- * dépistage du diabète
- * dépistage déficits visuels

6.3. Activités curatives

- activités de prise en charge et/ou de référence (si besoin) et suivi de la contre référence :
 - * pathologies générales (2)
 - * urgence médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * syndrome abdominal aigu
 - * paludisme

- * tuberculose
- * lèpre
- * filariose
- * diabète
- * fièvre typhoïde et paratyphoïde
- * charbon
- * pathologie bucco dentaire
- * hypertrophie de la prostate
- * santé mentale
- * perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées

- détection des cas :

- * choléra

6.4. Surveillance et riposte

- * détection et interruption des épidémies (maladies immuno contrôlables)
- * mise en place d'un système d'alerte et de riposte contre le choléra
- * notification obligatoire des maladies cibles (selon liste MSPP)
- * notification des décès et délivrance des certificats de décès

III INTERVENTIONS AU DEUXIEME ÉCHELON

1. Femmes en âge de procréer

1.1. Promotion

- auprès des femmes allant au HCR :

- * du planning familial
- * de leur participation aux campagnes de vaccination contre le tétanos
- * des comportements recommandés en matière de prévention des IST/sida
- * de l'importance du dépistage du VIH chez les femmes en âge de procréer

- auprès des femmes séropositives allant au HCR :

- * du planning familial
- * des comportements évitant les dangers et complications potentielles d'une grossesse

1.2. Prévention (de référence)

- * consultation de planning familial
- * dépistage des cancers du col de l'utérus et référence au niveau secondaire
- * dépistage des IST/sida
- * examen prénuptial (drépanocytose, syphilis, groupe sanguin)

1.3. Activités curatives

- Prise en charge des cas référés ou graves puis contre référence :

- * pathologies générales (2)
- * pathologies gynécologiques courantes (1)
- * IST/sida
- * viol et violences
- * avortements spontanés ou provoqués
- * cancer du col de l'utérus
- * cancer du sein

2. Femmes enceintes

2.1. Promotion auprès des femmes enceintes allant au HCR

- * des comportements recommandés durant la grossesse (reconnaître les signes d'alarme, recours au HCR)
- * de l'accouchement surveillé (par du personnel qualifié)
- * du recours au HCR en cas de signes évoquant une complication de la grossesse
- * du dépistage volontaire du VIH et conseil chez les femmes enceintes

1.2. Prévention (de référence) :

- * CPN (3 consultations)
- * travail et accouchement surveillé par du personnel qualifié
- * suivi du post partum (des cas référés puis contre référence)
- * dépistage volontaire des infections au VIH chez les femmes enceintes et conseil
- * consultation de planning familial
- * de la transmission du VIH de la mère séropositive à l'enfant

2.3. Activités curatives

- Prise en charge des cas référés ou graves puis contre référence :
 - * offre des soins obstétricaux urgents complets (SOUC), notamment pour les complications de l'accouchement ou d'un avortement
 - * maladies intercurrentes (tétanos, paludisme, anémie)
 - * pathologies générales (2)
- Prise en de la femme enceinte HIV séropositive et contre référence :
 - * traitement anti-rétroviral (HIV/sida) et des maladies opportunistes

2.4. Surveillance et riposte

- * notification et révision des cas de décès maternels
- * suivi des indicateurs
- * notification des décès périnataux
- * délivrance de certificats de décès et de naissance

3. Enfants de moins de 5 ans

3.1 Promotion auprès des femmes accouchant au HCR

- * de l'allaitement immédiat et exclusif (jusqu'à six mois) du nouveau né
- * d'un régime enrichi en macro et micro nutriments
- * des moyens de protection contre les vecteurs (moustiquaire) du nouveau né
- * de la connaissance des signes de gravité des maladies du nouveau né et de l'enfant
- * d'une bonne hygiène corporelle et bucco dentaire
- * des précautions permettant d'éviter les accidents domestiques infantiles

3.2.Prévention

- * de la transmission du VIH de la mère séropositive à l'enfant
- * prophylaxie des maladies opportunistes des enfants HIV séropositifs

3.3.Activités curatives

- Prise en charge et contre référence chez le nouveau né :
 - * ictère néonatal
 - * prématurité et hypotrophie
 - * détresse respiratoire aigue
 - * ophtalmie néonatale

- Prise en charge des cas référés ou graves puis contre référence :
 - * pathologies prises en compte dans PCIME (3)
 - * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * traumatismes
 - * maladies immuno-contrôlables
 - * paludisme
 - * tuberculose
 - * des maladies liées au péril fécal
 - * infection des parties molles
 - * drépanocytose
 - * infection de l'œil

- * dermatoses microbiennes et ecto parasitose
- * pathologie bucco-dentaire

4. Grands enfants

- Prise en charge des cas référés ou graves puis contre référence :
 - * pathologies générales (2)
 - * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * traumatismes
 - * drépanocytose
 - * fièvre typhoïde et para typhoïde
 - * paludisme
 - * tuberculose
 - * lèpre
 - * troubles visuels
 - * pathologies bucco-dentaires
 - * agressions et abus sexuels chez l'enfant

5. Adolescent(e)s

5.1 Promotion

- promotion auprès des adolescent(e)s fréquentant le HCR :
 - * des comportements recommandés face à l'alcool, au tabac et aux drogues
 - * des comportements sexuels recommandés face aux IST/Sida
 - * du planning familial
 - * du recours au centre de santé en cas de viol, de complication d'avortement
 - * du recours au centre de santé en cas de grossesse

5.2. Prévention (de référence)

- * planning familial
- * dépistage du VIH et conseil en cas de comportement à risque, avortement ou sur demande

5.3. Activités curatives

- Prise en charge, chez les adolescent(e)s, des cas référés ou graves puis contre référence :

- * pathologies générales (2)
- * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
- * traumatismes
- * pathologies psychiatriques
- * addiction (tabac, alcool, drogue)
- * IST et séropositivité VIH
- * fièvre typhoïde et para typhoïde
- * paludisme
- * tuberculose
- * lèpre

- Prise en charge, chez les adolescentes, des cas référés ou graves puis contre référence :

- * viols
- * complications de l'avortement
- * grossesses et accouchements

6. Population générale adulte

6.1. Promotion auprès des personnes fréquentant le HCR

- *du planning familial
- * du recours au centre de santé en cas de viol
- * d'un comportement responsable face aux IST et au sida et recours au centre de santé en cas d'IST
- * d'un comportement adapté face au péril fécal et pour une meilleure hygiène (manuelle/alimentaire ; élimination des excréta)
- * des comportements recommandés en hygiène bucco-dentaire et corporelle
- * des comportements recommandés pour la lutte contre la tuberculose (connaissance des symptômes et la nécessité de recourir au centre de santé ou au HCR en cas de suspicion de cette maladie)

- * des comportements recommandés pour prévenir des maladies gastro-duodénales
- * des comportements recommandés pour prévenir des maladies de surcharge pondérale
- * des comportements recommandés pour prévenir des HTA

6.2.Prévention (de référence)

- * dépistage des IST
- * dépistage du VIH/Sida
- * dépistage des HTA
- * dépistage du diabète
- * dépistage de la syphilis
- * détartrage dentaire

6.3. Activités curatives

- Prise en charge des cas référés ou graves puis contre référence :
 - * pathologies générales (2)
 - * maladies opportunistes du sida
 - * traitement du sida
 - * urgences médico chirurgicales (dont brûlures)
 - * traumatismes
 - * traitement chirurgical des hernies, des lipomes et tumeurs bénignes de la peau, circoncision
 - * fièvre typhoïde et paratyphoïde
 - * charbon
 - * paludisme
 - * filariose
 - * syndromes abdominaux aigus
 - * cardiopathies décompensées
 - * hypertrophie prostatique
 - * infections bucco dentaire
 - * déficit visuel

- * prise en charge des pertes d'autonomie fonctionnelle des personnes âgées / handicapés

- Confirmation et mise en place du traitement (et suivi) avant contre référence :

- * tuberculose

- * psychiatrie

- * HTA

- * diabète

6.4. Surveillance et riposte

- * détection et interruption des épidémies

- * détection et interruption d'une épidémie de choléra

- * notification obligatoire des maladies cibles (selon liste MSPP)

- * notification et revue systématique des cas de décès

- * délivrance des certificats de décès

ANNEXES

ANNEXE 1 : Pathologies gynécologiques courantes

- Aménorrhées
- Dysménorrhées
- Fibromyomes
- Métrorragies
- Syndromes prémenstruels
- Prolapsus génitaux
- Ménopause
- Salpingites
- Kyste de l'ovaire
- Abscess du sein

ANNEXE 2 : Pathologies générales

Traumatologie / Toxicologie:

- Luxations
- Fractures
- Morsures
- Blessures
- Brûlures
- Noyades
- Electrocutation
- Ciguatera et empoisonnements
- Ingestion de produits chimiques
- Inhalation de produits pétroliers
- Alcoolisme
- Tabagisme
- Consommation de stupéfiants

Pathologie nutritionnelle:

- Malnutrition protéino-énergétique
- Carence en vitamine A
- Anémie
- Troubles dus aux carences en iode

Maladies infectieuses générales :

- Paludisme
- Fièvres (para)typhoïdes
- SIDA
- Filariose lymphatique

Peau :

- Charbon
- Rougeole varicelle et autres maladies éruptives
- Eczéma
- Teignes
- Gale
- Pyodermites
- Verrues

Parties molles :

- Abscesses et panaris
- Adénites

Articulations et os :

- Rhumatisme articulaire aigu
- Arthrites purulentes
- Ostéomyélite aiguë

Système Nerveux :

- Méningites et méningo-encéphalites
- Convulsions hyper pyrétiques
- Poliomyélite antérieure aiguë
- Accidents vasculaires cérébraux
- Coma/pertes de connaissances

Yeux :

- Blessures et corps étranger oculaires
- Conjonctivites
- Infections des annexes oculaires
- Xérophtalmie
- Déficits visuels
-

Voies respiratoires supérieures :

- Corps étrangers des voies respiratoires
- Epistaxis
- Rhinites et rhinopharyngites
- Sinusites
- Otites
- Déficit auditif
- Angines et infections amygdaliennes
- Gingivo-stomatite (herpétique)
- Candidose buccale (simple)
- Infections dentaires
- Laryngites

Voies respiratoires inférieures :

- Asthme
- Bronchites coqueluche
- Pneumopathies bactériennes
- Tuberculose pulmonaire

Cœur et vaisseaux :

- Cardite rhumatismale
- Cardite diphtérique
- Hypertension

Tube digestif, foie et voies biliaires :

- Maladies diarrhéiques et dysentériques
- Choléra
- Fièvres (para) typhoïde
- Hépatite virale
- Abscès amibien du foie
- Verminoses intestinales

- Gastrite
- Ulcère gastro-duodéal
- Appendicite
- Hernies
- Syndromes abdominaux aigus

Rein et voies urinaires :

- Infections urinaires
- Syndromes néphrétiques et néphrotiques

Organes génitaux masculins :

- Phimosis et ses complications
- Ectopie testiculaire
- Torsion du testicule
- Syphilis
- Urétrites gonococciques
- Autres IST masculines

Pathologie endocrinienne :

- Diabète sucré

ANNEXE 3 : Liste des maladies prises en compte dans la PCIME

La prise en charge des maladies de l'enfant intéresse la santé globale de l'enfant.

Cependant, elle prend en compte particulièrement les maladies infectieuses comme :

- La diarrhée et la dysenterie
- Les infections respiratoires aiguës (pneumonie) et l'asthme
- Les maladies fébriles (paludisme, méningite, typhoïde...)
- Les maladies immuno contrôlables (rougeole, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, tuberculose)
- Les problèmes de gorge (angine à streptocoques, abcès de la gorge)
- Les problèmes d'oreille (infection aiguë et chronique de l'oreille, mastoïdite)
- Les infections bactériennes graves du nourrisson (septicémies néonatales, méningites, tétanos, infection ombilicales graves, conjonctivite néonatale grave)
- Les infections bactériennes locales (pustules cutanées, infection ombilicale, infection au niveau des yeux,...)
- La malnutrition
- La déficience en micro éléments (vitamine A, fer, iode)
- L'anémie
- Les parasitoses

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

C OFFRE DE SERVICE EN EXAMEN DE LABORATOIRE

I EXAMENS DE LABORATOIRE AU PREMIER ÉCHELON

Le personnel chargé des activités cliniques réalise les examens qui suivent :

- Hémoglobinémie (test rapid)
- Recherche de syphilis (syphilis test rapid)
- Recherche de Plasmodium (malaria test rapid)
- Test de Grossesse
- Examen des urines : sang, sucre, leucocytes, PH (stick)
- Collection de sérum (par sédimentation) pour référence au laboratoire du HCR
- Frotis vaginal et goutte pendante
- Crachats
- selles
- Préparation de lames pour TB et Lèpre

II EXAMENS DE LABORATOIRE AU DEUXIÈME ÉCHELON

I- HÉMATOLOGIE

- Hémogramme
- Hémoglobine
- Hématocrite
- Formule blanche
- Compte globulaire
- Plaquettes
- Réticulocytes
- Sickling test
- Vitesse de sédimentation
- Malaria test
- Recherche de micro filaire
- Typage sanguin
- Temps de saignement
- Temps de coagulation

II- PARASITOLOGIE

- Selles : recherche de parasites
- Selles : recherche de globules blancs
- Selles : recherche de sang occulte

III- IMMUNO - SÉROLOGIE

- RPR
- HIV (test rapide)
- Hépatite B (stick)
- CRP
- ASO
- Widal (Ag O et H)

- Facteur rhumatoïde (RA latex)
- Test de grossesse
- BHCG

IV- CYTOLOGIE DES LIQUIDES BIOLOGIQUES

- Urine routine
- Liquides biologiques : LCR- pleural- synovial- ascite - liquide spermatique
- Frottis vaginal et goutte pendante
- Frottis urétral
- Frottis Sécrétions
- Crachats (recherche de BK)
- Pap Smear (prélèvement, préparation lame, référence à l'HD)

V- BIOCHIMIE

- Chimie sanguine : glycémie, urée, azote de l'urée, créatinémie
- Hyper glycémie provoquée
- cholestérol total
- transaminase et bilirubine (pour bilan pré-opératoire)
- Bilan rénal : azote de l'urée- urée- créatinine
- Protéines sériques
- Protéines urinaires

VI- BACTÉRIOLOGIE

- Coloration GRAM

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

D OFFRE DE SERVICE EN ODONTOLOGIE

SERVICES OFFERTS EN ODONTOLOGIE :

I AU PREMIER ÉCHELON

Le personnel chargé des activités cliniques assure :

- la formation des enseignants et des agents de santé à l'hygiène bucco-dentaire
- les examens bucco-dentaires pour dépister les principales pathologies dentaires et paradontales
- les premiers soins pour soulager la douleur et répondre aux urgences (pulpite, infections)
- la référence des patients au dentiste

II AU DEUXIÈME ÉCHELON

- Prophylaxie et pose de ciments de scellement des puits et fissures (sealants) sur les premières molaires définitives.
- Obturations provisoires à l'eugénate.
- Obturations définitives aux CIV (ciments ionomères de verre) sur dents temporaires et définitives (cavité classe I et V).
- Obturations définitives à l'amalgame et / ou composites photopolymérisables.
- Endodontie sur mono et bi-radiculées.
- Extractions
- Examens dentaires et références à niveau supérieur.
- Prescription urgences et douleurs.
- Prise d'empreintes à l'alginat et coulée des modèles.
- Fabrication de prothèse complète et partielle en résine
- Activités de prévention et éducation

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

E MÉDICAMENTS ESSENTIELS

PREMIER ÉCHELON

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Acide Salicylique	crème	1g
ASA	comp	500mg
ASA	comp	100mg
Albendazole	comp	400mg
Alcool éthylique	liq	70°
Apha Méthyl Dopa	comp	250mg
Amoxicilline	susp	125mg/5ml
Amoxicilline	comp	250mg
Amoxicilline	comp	500mg
Ampicilline	inj	0.5mg
Ampicilline	inj	1g
Béclométhasone	aérosol	250µg/bouffée
Benzathine PNC	inj/10ml	2.4UI
Benzoate de Benzyle	sol	25%
Benzyl PNC	inj	0.6g (1 MUI)
Benzyl PNC	inj	3g (5MUI)
Benzyl PNC Procaïne	inj	3g (3MUI)
Bleu de Méthylène	liq	
Butyl Scopolamine	comp	10 mg
Butyl Scopolamine	inj	20mg/ml
Calamine	lotion	
Charbon Activé	poudre	
Chloramphénicol	caps	250mg
Chloramphénicol	inj	1g
Chloramphénicol	gtte	4%
Chloramphénicol	susp	150mg/5ml
Chloroquine	comp	150mg
Chloroquine	sp	50mg/5ml

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Chlorure de Potassium	inj	1g/10ml
Chlorure de Sodium	inj/500ml	0.9%
Chlorure de Sodium	inj/1000ml	0.9%
Cimétidine	comp	400mg
Cotrimoxazole	comp	100/20mg
Cotrimoxazole	comp	400/80mg
Cotrimoxazole	susp	200/40mg/5ml
Dextrose Water	inj/500ml	5%
Dextrose Water	inj/1000ml	5%
Diazepam	comp	5mg
Diéthyl Carbamazine	comp	50mg/l
Doxycycline	comp	100mg
Eau de Javel	sol	
Eau distillée	inj	5ml
Eau distillée	inj	10ml
Eau Oxygénée	sol	3%
Erythromycine	comp	250mg
Erythromycine	comp	500mg
Ethambutol	comp	400mg
Ethambutol/INH	comp	400/150mg
Ethinyl Estradiol+Lévonorgestrel	comp	0.03mg+0.15mg
Fer folate	comp	200mg/0.25µg
Fer+Ac folique	sp	
Furosémide	comp	40mg
Gentamycine	inj	40mg/ml
Gentamycine	pom oph	0.3%
Glibenclamide	comp	5mg
Glyburide	comp	5mg
Griséofulvine	comp	500mg
Hydrochlorothiazide	comp	25mg
Hydrocortisone	crème	1%

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Hydroxyde d'Al/Mg	susp	
Ibuprofène	comp	400mg
Insulin R	inj	40 UI/ml
Insulin NPH	inj	100 UI/ml
Ipéca	sp	0.14%
Isoniazide	comp	100mg
Isoniazide	comp	300mg
Kétoconazole	comp	200mg
Médroxyprogestérone	inj	150mg
Métformine	comp	500mg
Méthylergométrine	comp	0.125mg
Méthylergométrine	inj	0.2mg/ml
Métronidazole	comp	250mg
Miconazole	crème derm 30g	2%
Miconazole	gel buccal	2%
Néom/Bacitra	pom 15g	5mg/500 UI/g
Nonoxynol	tab vag	100mg
Norplant(Lévonorgestrel)	implant	36mg
Nystatin	comp	500.000 UI
Nystatin	ovule	100.000 UI
Nystatin	susp	10.000 UI
Oxytocin	inj	10 UI
Paracétamol	comp	100mg
Paracétamol	comp	500mg
Paracétamol	sp	125mg/5ml
Permanganate de Potassium	poudre	
Phénobarbital	comp	50mg
Pilocarpine	gtte oph	2%
Pilocarpine	gtte oph	4%
Piperazine	sp	500mg/5ml
PNC G cristalline	inj	1 MUI
Podophilline	sol al	0.5%

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Prométhazine	sp	5mg/5ml
Pyrazinamide	comp	400mg
Ranitidine	comp	150mg
Rifampicine	comp	300mg
Rifampicine	susp	125mg
Rifampicine/INH	comp	75/150mg
Rifampicine/INH	comp	150/300mg
Ringer Lactate	inj/ 500ml	
Ringer Lactate	inj/1000 ml	
Salbutamol	aérosol	200µg/bouffée
Salbutamol	comp	4mg
Salbutamol	sp	2mg/5ml
Salbutamol	inj	5mg/ml
Sérum anti dyphtérique		
Sérum anti tétanique	inj	1.500 UI
Sel de réhydratation oral	poudre. orale	
Sol de Milan aqueux	sol	
Sol de Milan alcoolique	sol	
Stérilets	intra utérine	176mg
Sulfadiazine (Ag)	crème	1%
Tetracycline	pom. oph	3%
Vaccin anti-polio	gtte orale	3 doses
Vaccin BCG	poudre (lyophilisée)	dose unique
Vaccin De Te (Tétanos ad)	liq	2 doses
Vaccin De Te Te		
Per Per	liq	3 doses
Vaccin contre hépatite B		
Vaccin contre la méningite		
Vaccin haemophilus influenzae		
Vaccin anti-rabique	inj	
Vaccin anti-rougeoleux	inj	2 doses
Vaccin rougeole et rubéole	inj	

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Violet de gentiane	poudre	25g
Vitamine A	comp	100.000 UI
Vitamine A	comp	200.000 UI
Vitamine B1	comp	50mg
Vitamine B6	comp	25mg
Vitamine K1	inj	10mg

DEUXIÈME ÉCHELON

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Acide Salicylique	crème	1g
Abacavir (ABC)	comp	300mg
Acyclovir	comp	400mg
Acyclovir	inj	250mg
Adrénaline	inj	1mg/ml
Apomorphine (HCl)	inj	10mg/10ml
ASA	comp	500mg
ASA	comp	100mg
Albendazole	comp	400mg
Alcool Ethylique	liq	70°
Alpha Méthyl Dopa	comp	250mg
Aminophylline	inj/10ml	250mg
Amoxicilline	susp	125mg/5ml
Amoxicilline	comp	250mg
Amoxicilline	comp	500mg
Amox+Ac Clavulanique	comp	500/125mg
Ampicilline	inj	0.5g
Ampicilline	inj	1g
Aténolol	comp	50mg
Aténolol	comp	100mg
Azithromycine	comp	500mg
Béclométhazone	aérosol	250µg/bouffée
Benzathine PNC	inj/10ml	2.4 UI
Benzoate de Benzyl	sol	25%
Benzyl PNC	inj	0.6g (1M UI)
Benzyl PNC	inj	3g (5 M UI)
Benzyl PNC Procaïne	inj	3g (3 M UI)
Bipériden HCl	comp	4mg
Bleu de Méthylène	liq	
Bupivacaïne	inj/200ml	0.5%

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Butyl Scopolamine	comp	10mg
Butyl Scopolamine	inj/1ml	20mg/ml
Calamine	lotion	
Captopril	comp	25mg
Captopril	comp	50mg
Céfalexine	comp	500mg
Charbon Activé	poudre	
Chloramphénicol	caps	250mg
Chloramphénicol	inj	1g
Chloramphénicol	gtte	4%
Chloramphénicol	susp	150mg/5ml
Chloroquine	comp	150mg
Chloroquine	sp	50mg/5ml
Chlorure de Potassium	inj	1g/10ml
Chlorure de Sodium	inj/500ml	0.9%
Chlorure de Sodium	inj/1000ml	0.9%
Chlorure de Sodium	inj/500ml	0.45%
Cimétidine	comp	400mg
Cimétidine	inj	200mg/2ml
Ciprofloxacine HCl	comp	500mg
Clarithromycine	comp	500mg
Clindamycine	comp	150mg
Cloxacilline	inj	500mg
Cloxacilline	caps	500mg
Codéine	comp	30mg
Cotrimoxazole	comp	400/80mg
Cotrimoxazole	comp	800/160mg
Cotrimoxazole	comp	100/20mg
Cotrimoxazole	inj	400/80mg
Cotrimoxazole	susp	200/40mg/5ml
Délavirdine (DLV)	comp	100mg
Délavirdine (DLV)	comp	200mg
Déxaméthasone	inj/1ml	4mg

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Dextrose Water	inj/500ml	5%
Dextrose Water	inj/1000ml	5%
Dextrose Saline	inj/500ml	0.33%
Diazépam	inj/2ml	10mg
Diazépam	comp	5mg
Didanosine (DDI)	comp	150mg
Diéthyl Carbamazine	comp	50mg
Digoxine	comp	0.25mg
Dopamine	inj	200mg/5ml
Doxycycline	comp	100mg
Dropéridol	inj/2ml	10mg
Eau de Javel	sol	
Eau Distillée	inj	5ml
Eau Distillée	inj	10ml
Eau Oxygénée	sol	3%
Efavirenz (ERV)	comp	200mg
Enalapril	comp	5mg
Ephédrine Sulfate	inj/1ml	100mg
Erythromycine	comp	250mg
Erythromycine	comp	500mg
Ethambutol	comp	400mg
Ethambutol/INH	comp	400/150mg
Ethinyl Estradiol+Lévonorgestrel	comp	0.03mg+0.15mg
Fer folate	comp	200mg/0.25µg
Fer +Ac folique	sp	
Furosémide	comp	40mg
Furosémide	inj	20mg
Gentamycine	pom oph	0.3%
Gentamycine	inj	40m/ml
Gluconate de Calcium	inj	1g
Glucose Isotonique	inj	10%
Glibenclamide	comp	5mg
Glyburide	comp	5mg

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Griséofulvine	comp	500mg
Halothane	inj/250ml	20%
Héparine	inj/1ml	25.000 UI
Hydralazine	inj	20mg
Hydrochlorothiazide	comp	25mg
HydroChlorothiazide +Triamterène	comp	25mg/50ml
Hydro Cortisone	crème	1%
Hydroxyde d'Al/Mg	susp	
Hydroxo Cobalamine	inj	1mg
Ibuprofène	comp	400mg
Indinavir (IDV)	caps	400mg
Insuline R	inj	40 UI/ml
Insuline NPH	inj	100 UI/ml
Ipéca	sp	0.14%
Isoniazide	comp	100mg
Isoniazide	comp	300mg
Kétamine	inj/10ml	50mg/ml
Kétoconazole	comp	200mg
Lamivudine (3T)	tab	150mg
Lidocaïne	inj	2%
Lopinavir/Ritonavir	caps	133/33mg
Magnésium Sulfate	inj/10ml	1.5g
Mannitol	sol 500ml	10%
Médroxyprogestérone	inj	150mg
Métformine	comp	500mg
Méthyl Ergométrine	comp	0.125mg
Méthyl Ergométrine	inj	0.2mg/ml
Métoclopramide	inj/2ml	10mg
Métronidazole	comp	250mg
Métronidazole	inj	500mg/ml
Miconazole	crème derm 30g	2%
Miconazole	gel buccal	2%
Naloxone	inj	0.4mg

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Nelfinavir (NFV)	tab	250mg
Nevirapine (NVP)	tab	200mg
Nevirapine (NVP)	susp	50mg/5ml
Néom/Bacytra	pom 15g	5mg/500 UI/g
Néostigmine	inj/1ml	0.5mg
Nifédipine	comp	10mg
Nifédipine R	comp	10mg
Nitroglycérine	comp	0.5mg
Nonoxynol	tab vag	100mg
Norplant(Lévonorgestrel)	implant	36mg
Nystatin	comp	500.000 UI
Nystatin	ovule	100.000 UI
Nystatin	susp	10.000 UI
Oxygène	bouteille	
Oxytocin	inj	10 UI
Paracétamol	comp	100mg
Paracétamol	comp	500mg
Paracétamol	sp	125mg/5ml
Pentazocine	comp	50mg
Pentazocine	inj	30mg/ml
Permanganate de Potassium	poudre	
Phénobarbital	comp	50mg
Phénobarbital	inj	200mg
Pilocarpine	gtte	2%
Pilocarpine	gtte	4%
Pipérazine	sp	500mg/5ml
PNC G cristalline	inj	1 M UI
Podophilline	sol al	0.5%
Prométhazine	comp	25mg
Prométhazine	inj	25mg/ml
Prométhazine	sp	5mg/5ml
Propranolol	comp	40mg
Pyrazinamide	comp	400mg

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Pyriméthamine	comp	100mg
Quinine	inj	250mg/2ml
Ranitidine	comp	150mg
Rifabutine	comp	300mg
Rifampicine	comp	300mg
Rifampicine	susp	125mg
Rifampicine/INH	comp	75/150mg
Rifampicine/INH	comp	150/300mg
Ritonavir (RTV)	caps	100mg
Ritonavir (RTV)	sp	600mg/7.5ml
Ringer Lactate	inj/500ml	
Ringer Lactate	inj/1000ml	
Salbutamol	aérosol/200doses	200µg/bouffée
Salbutamol	comp	4mg
Salbutamol	sp	2mg/5ml
Salbutamol	inj	0.5mg/ml
Salbutamol	inj	5mg/ml
Sérum anti diphtérique		
Sérum antitétanique	inj	1.500 UI
Sel de réhydratation oral	poudre orale	
Sol de Milan aqueux	sol	
Sol de Milan alcoolique	sol	
Stérilet	intra utérine	176mg
Stavudine D4T)	comp	40mg
Stréptomycine	inj	0.75g
Sulfadiazine (Ag)	crème	1%
Sulfate d'Atropine	inj	1 mg
Tétracycline	pom oph	3%
Timolol (maléate)	gtte oph	0.25%
Vaccin anti Polio	gtte orale	3 doses
Vaccin anti Rabique	inj	
Vaccin anti Rougeoleux	inj	2 doses
Vaccin BCG	poudre (lyophilisée)	dose unique

DCI	PRÉSENTATION	DOSAGE
Vaccin contre Hépatite B		
Vaccin contre la Méningite		
Vaccin contre Rougeole et Rubéole	inj	
Vaccin De Te (Tétanos ad)	inj	2 doses
Vaccin De Te Per	inj	3 doses
Vaccin Hémophilus influenzae		
Valacyclovir	comp	400mg
Violet de Gentiane	poudre	25g
Vitamine A	comp	100.000 UI
Vitamine A	comp	200.000 UI
Vitamine B1	comp	50mg
Vitamine B6	comp	25mg
Vitamine K1	inj	10mg
Zalcitabine (DDC)	comp	0.375mg
Zidovudine (AZT)	comp	0.75mg
Zidovudine+Lamivudine (AZT+3TC)	tab	300mg + 150mg

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**LE PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

F SYSTÈME D'INFORMATION SANITAIRE

I SYSTÈME D'INFORMATION SANITAIRE AU PREMIER ÉCHELON

1. Les outils permettant la prise en charge de chaque patient

Ce type d'outils du système d'information sanitaire permet au personnel de l'institution de recueillir et de stocker l'information médicale de chaque patient vu par l'institution de premier échelon :

- la carte de santé de l'enfant
- la carte de santé de la femme
- les ordonnances en triple exemplaires
- le dossier médical individuel des cas contre référés par le deuxième échelon
- Attestations de naissances et de décès
- Algorithmes et manuels
- Feuilles de résultats pour les examens de laboratoire

2. Les outils de gestion de l'institution

Ce type d'outils permet au personnel de l'institution de gérer l'information nécessaire pour assurer sur place le suivi du fonctionnement de l'institution :

- les registres des activités spécifiques du PMS
- les fiches de stocks des médicaments essentiels et des vaccins
- les fiches de stock des intrants
- le cahier d'inventaire des équipements médicaux et non médicaux
- la feuille de suivi de température (réfrigérateur)
- les formulaires de réquisition des médicaments et des intrants
- le cahier comptable
- les manuels de normes et procédures de gestion
- les dossiers du personnel dont les fiches individuelles de description de tâches pour le personnel
- le carnet d'entretien de la génératrice

3. Les outils de système

Ce type d'outils permet au responsable de l'institution considérée de gérer l'information concernant les relations de l'institution avec l'UCS :

- la fiche de référence / contre référence
- le rapport mensuel (compilation des registres)
- le rapport de notification hebdomadaire des maladies
- le cahier de bord (réunions, rencontres, suivi des activités communautaires, visites de supervision)
- le cahier de suivi des activités communautaires

II SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE AU DEUXIEME ÉCHELON

1. Les outils permettant la prise en charge de chaque patient

Ce type d'outils permet au personnel de l'institution de recueillir et de stocker l'information médicale de chaque patient vu par l'institution de deuxième échelon :

- le dossier individuel de consultation de référence du deuxième échelon;
- la carte de santé de l'enfant
- la carte de santé de la femme
- le dossier médical individuel complet d'hospitalisation (pédiatrie, médecine, chirurgie) avec toutes les fiches prévues : anamnèse ; feuille d'évolution ; feuille d'ordonnances ; feuille de To ; feuille de suivi infirmier ; feuille de résultats des examens complémentaires ; le dossier individuel d'obstétrique avec partogramme du deuxième échelon ;
- la fiche individuelle d'anesthésie et de réveil
- les ordonnances en triple exemplaires
- la fiche d'exéat
- les attestations de naissance et de décès
- les manuels de prise en charge et protocoles de soins
- les feuilles de résultats pour les examens de laboratoire

2. Les outils de gestion de l'institution

Ce type d'outils permet au personnel de l'institution de gérer l'information nécessaire pour assurer sur place le suivi du fonctionnement de l'institution :

- le registre des patients par service ;
- les fiches de stock des médicaments essentiels et des vaccins ;
- les fiches de stock des intrants
- les formulaires de réquisition des intrants (dont les médicaments)
- le cahier comptable ;
- le cahier d'inventaire des équipements médicaux et non médicaux ;
- la feuille de suivi de température (réfrigérateur) ;

- le carnet d'utilisation de l'ambulance ;
- le carnet d'entretien de l'ambulance ;
- le carnet d'entretien de la génératrice.
- le manuel et normes et procédures de gestion
- le dossier du personnel dont les fiches individuelles de description de poste et de définition de tâches
- le formulaire de réquisition des intrants et du matériel de labo

3. Les outils système

Ce type d'outils permet au responsable de l'institution considérée de gérer l'information concernant les relations de l'institution avec l'UCS :

- la fiche de référence / contre référence ;
- le rapport mensuel par service ;
- le rapport mensuel de l'institution ;
- le rapport de notification hebdomadaire des maladies
- le cahier de bord (réunions, rencontres, suivi des activités d'appui, visites de supervision)

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

A INFRASTRUCTURES

I NORMES EN INFRASTRUCTURE DU CENTRE DE SANTÉ (PREMIER ÉCHELON)

Le centre de santé est l'institution de santé standard du premier échelon (voir Plan Type I avec des superficies par local). Il s'agit d'une structure de soins polyvalente destinée à développer, pour une population d'environ 10 000 habitants, des activités promotionnelles et à fournir des soins préventifs et curatifs de base. Le centre de santé comprend dans une enceinte sécurisée:

1. Un espace « accueil »

- une pièce pour l'accueil et la caisse
- une aire (abritée) pour les activités à composante communautaire ou groupes cibles
- une aire (abritée) d'attente

2. Un espace « soins »

- deux salles de consultation
- une salle de pansement
- une pièce pour les archives et les outils de gestion des patients.
- une pharmacie et un dépôt pharmaceutique bien ventilé
- une salle d'observation
- une maternité (une salle de travail, une salle d'accouchement, une salle de post-partum)
- une salle de prélèvement pour les examens de labo
- une salle pour la réalisation et la livraison des examens.

3. Un espace « logistique et administratif »

- un bureau pour le responsable du centre
- un dépôt matériel propre
- un dépôt matériel sale

4. Un espace résidence

- résidence du personnel
- chambre pour le gardien

Chaque pièce comprend une prise de courant et un éclairage. Le système d'alimentation en énergie principale est solaire ou électrique en fonction de la situation du centre de santé. Ce type d'institution doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la demande. La partie « résidence » devra déjà être construite pour être en mesure d'accueillir un étage dans le futur.

5. Un espace cour

- pavé bétonné avec une partie couverte pour la lessive et un étandage non couvert pour le séchage des linges.
- un incinérateur à briques réfractaires
- 4 latrines ouvertes au public

PREMIER ECHELON : CENTRE DE SANTE

Surface Standard par Service

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
URGENCES		
Salle d'attente	12 m ²	20 m ²
Salle de consultation (2 boxes)	9 m ²	9 m ²
Salle d'observation (minimum 2 lits)	14 m ²	14 m ²
Toilette	3 m ²	10 m ²
Salle de pansement	12 m ²	12 m ²
Salle de travail	12	30
Salle d'hospitalisation en post partum (2 lits)	14 m ²	14 m ²
MATERNITE		
Salle d'accouchement	20	30
Salle pour les activités préventives dont PF- Pesée et Vaccination-Education Demonstration (S.R.O-Nutrition)	16 m ²	24 m ²
Toilette	3 m ²	10 m ²
LABORATOIRE		
Salle de prélèvement	9 m ²	12 m ²
Salle d'examen et de livraison	25 m ²	30 m ²

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
PHARMACIE		
Salle de vente avec étagères	12 m ²	20 m ²
Dépôt	30m ²	50 m ²
ADMINISTRATION		
Bureau Chef de Service	10	16
Salle pour archives	12	36
Bloc sanitaire pour le personnel	8	24
Latrines pour les usagers (4)	12 m ²	12 m ²
Incinérateur	2 m ²	2m ²
Dortoir pour le personnel (3)	27 m ²	27 m ²
Chambre pour le gardien (1)	9 m ²	9 m ²

II NORMES EN INFRASTRUCTURE DE L' HOPITAL **COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE (DEUXIEME ÉCHELON)**

La fonctionnalité des espaces doit être la base de distribution des locaux. Pour la superficie par local, des standards minimum sont définis (voir Plan type II)

1. Espace physique nécessaire :

1.1. Espace de soins

- un espace salle d'attente ;
- deux salles de consultation (consultations de référence, activités de counselling incluses) ;
- un espace d'accueil des urgences comportant 4 boxes dont un box pour pansements/plâtres ;
- un service de chirurgie et de médecine comprenant chacun deux unités (homme / femmes) de chacune 4 lits, dont un lit en chambre individuelle. Ces deux unités sont reliées par un carré d'infirmières. L'ensemble comporte une toilette pour le personnel et deux toilettes (à la turque)/douches pour les patients.
- un service de pédiatrie de 8 lits avec une toilette pour le personnel et une toilette (à la turc)/douche pour les patients.
- un service d'obstétrique comprenant :
 - une salle de travail (deux lits)
 - une salle d'accouchement (deux boxes)
 - une maternité de 8 lits dont une chambre à un lit, deux chambres à deux lits et une chambre à trois lits.

L'ensemble comporte une toilette pour le personnel et deux toilettes (à la turque)/douches pour les patients.

- un bloc opératoire organisé en trois zones (stérile, semi-stérile et non stérile) comprenant :
 - un coin infirmier pour l'accueil des patients

- une salle de préparation
- deux salles d'opération (septique et aseptique)
- une salle de réveil
- des vestiaires
- une salle de détente pour le personnel ;

Les circuits de circulation du personnel, du matériel et des patients respectent les normes d'asepsie d'un bloc opératoire.

- une salle d'isolement pour les cas contagieux.
- un service dentaire comprenant une pièce pour les soins dentaires et une pièce pour le laboratoire dentaire (prothèses) avec un point d'entrée d'eau courante.

1.2. Espace « appui aux activités de soins »

- une pièce admission/caisse/archives
- une unité de stérilisation (guichet réception et tri matériel/instruments sales, une pièce pour nettoyage des instruments, une pièce pour stérilisation, un guichet livraison) ;
- un service laboratoire (salle d'attente, pièce prélèvement, pièce analyse) ;
- un service de radiologie (salle d'attente, salle de radiologie et chambre noire) ;
- une pharmacie (bureau avec guichet, grande pièce bien ventilée pour le stockage des médicaments essentiels et des matériels médicaux ; bureau réception stock/accueil responsable centres de santé) ;

1.3. Espace de soutien aux activités

Pour des raisons d'économie d'échelle, le personnel de la coordination d'UCS (coordinateur, infirmière hygiéniste) est, pour le moment, installé dans le HCR. L'administrateur et le responsable logistique assurent des fonctions à la fois au niveau du HCR et de l'UCS.

Le bâtiment administratif comprend deux pièces pour la Coordination UCS et quatre pièces pour l'administration du HCR (direction médicale, direction des soins infirmiers/, administration/comptabilité, services logistiques) et disposant d'une salle de réunion pour 30 personnes

- une guérite pour l'agent de sécurité
- une cuisine de trois pièces (réception/lavage vaisselle, préparation et distribution des repas) ;
- un magasin
- une unité de buanderie (lavoir et séchoir) ;
- une pièce conçue pour abriter une génératrice ;
- un incinérateur à briques réfractaires ;
- un parking pour l'ambulance 4x4 (HCR) et le véhicule de la coordination de l'UCS, avec un local fermé (maintenance véhicule).
- un réservoir d'eau (avec installation facilitant la collecte d'eau de pluie) et un château d'eau

1.4. Espace résidence dans l'hôpital

- une chambre de repos pour médecin de garde (avec toilette et douche) ;
- un espace vie de 5 chambres, un séjour/cuisine, deux WC et deux douches
- un espace détente / cafétéria pour le personnel

Chaque pièce disposera d'au moins une prise de courant et un éclairage. Le HCR est alimenté en énergie par un groupe électrogène principal et d'un groupe électrogène de secours (pour l'alimentation exclusive du bloc opératoire, de la salle d'accouchement, de la stérilisation, du laboratoire et de la radiologie).

2. Espace résidence en dehors de l'hôpital

La mise en oeuvre d'une politique de logement pour le personnel cadre sera un facteur déterminant pour attirer des médecins et des cadres en périphérie. Cette question est donc de la plus haute importance pour la réussite de la politique consistant à implanter des hôpitaux dans les UCS avec une bonne capacité de résolution des problèmes de santé.

Le HCR sera en mesure de loger ses cadres (coordinateur UCS, directeur médical, administrateur, directeur de soins infirmiers et personnel médical) en maisons individuelles à loyer très modéré, si possible au sein d'un lotissement public.

DEUXIEME ECHELON : HOPITAL COMMUNAUTAIRE DE REFERENCE

Surface Standard par Local

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
CLINIQUE EXTERNE		
Salle d'attente	12 m ²	16 m ²
Salle de consultation	9 m ² /box	9 m ² /box
Salle de consultation prénatale	9	9
Salle de consultation pédiatrique	9	9
Salle de consultation adulte	9	9
Salle de planing familiale	9 m ² /box	9 m ² /box
Archives centrales	12 m ²	36 m ²
Conseling	9 m ²	9 m ²
ODONTOLOGIE		
Salle pour les soins buco-dentaires (1)	12	30
Consultation	9	25
Salle radiographie dentaire	6	16
RADIOLOGIE		
Salle X-Ray	24	30
Chambre noire	6	9
Enregistrement	9	16
Salle d'échographie + toilette	15	30
Salle de lecture et d'interprétaion	15	20
Dépôts de stockage de matériels	9	24
Vestiaire	8	24
Toilette	3	10

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
LABORATOIRE		
Prélèvement	9	16
Salle d'examen	16	16
Salle de livraison	9	9
Dépôt	9	25
toilette	3	6
ADMINISTRATION		
Salle pour la direction	10	16
Bureau de l'administrateur	10	16
Bureau du comptable	16	24
Secrétariat	12	16
Salle de réunion	1 m ² 8 /pers	1 m ² 9 / pers
Dépôt et cagibi	9	24
Toilette	3	10
Réception – attente	12	16
PHARMACIE		
Magasin	30	50
Salle de distribution (vente)	12	20
Toilette	3	3
URGENCES		
Salle de réception – attente	12 m ²	20 m ²
Salle de tri	10	16
Salle de consultation (possibilité 2 box)	14	16
Salle d'observation	18	20
Salle de pansement	12	24
Bloc sanitaire	8	24

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
URGENCES (SUITE)		
Toilette du personnel	3	10
Dépôt/cagibi	10	25
Salle de tri	24	36
BLOC OPERATOIRE		
Salle de prépartion patient	12m ²	20m ²
Salle d'opération	30	51
Vestiaire	8	20
Salle de réveil	10	20
Stérilisation	16	24
Salle de préparation pers + chirurgie	12	16
Carré infirmières, médecins	12	16
Arsenal stérile	10	20
Sanitaire	6	10
Dépôt matériel sale	9	24
MATERNITE		
Réception accueil	12	20
Bureau Médecin en Chef	10	20
Salle de garde Infirmière en Chef	10	16
Salle d'hospitalisation obstétrique	6 m ² / lit	6 m ² / lit
Salle d'hospitalisation gynécologique	6 m ² /lit	6 m ² /lit
Salle éclamptique pour 2 lits	14	36
Salle de travail	12	36
Salle d'accouchement	20	30
Salle pouponnière	9	25
Salle de néonatalogie	9	25
Salle des matériels propres	9	24

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
MATERNITE(suite)		
Salle des matériels sales	9	24
Bloc sanitaire	6	24
Réanimation	10 m ²	60 m ²
Dépôt	9 m ²	24 m ²
Cagibi	1 m ²	1 m ²
PEDIATRIE		
Réception –attente	12	20
Salle infirmière de garde	10	16
Bureau médecin en chef	10	16
Salle d’hospitalisation pour grands enfants	6 m ² /lit	6 m ² / lit
Salle d’hospitalisation pour petits enfants	5 m ² /lit	6 m ² /lit
Salle des nourrissons (berceau)	m ² /berceau	3 m ² /berceau
Salle de réhydratation	15	30
Deux chambres de 2 lits (contagieux) avec SAS d’entrée	7m ² /lit	7m ² /lit
Bloc sanitaire	8	24
BUANDERIE		
Réception-attente	12	24
Salle de réception, de tri et de traitements de linges sales	15	24
Salle de stockage et distribution des linges propres	20	25
Salle de stérilisation des linges	16	24
Dépôts stockage des linges stériles	9	25
Salle de reprise	6	25
Hall de séchage	9	30

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
CUISINE		
Toilette –vestiaire	8	20
Bureau de nutrition	10	16
Salle de réception et traitement des vaisselles sales	10	16
Salles de préparation, de cuisson et de distribution des repas pt d'eau obligtoire	9	25
Salle de stockage des vaisselles propres	2	25
Cafétéria	1 m ² 8/personne	1 m ² 8/personne
Dépôt de stockage des aliments	9	24
Bloc sanitaire du personnel	8 m ²	24 m ²
HOSPITALISATION		
Salle commune maternité 6 lits	36 m ²	36 m ²
Poste infirmier Médecine	10	16
Poste infirmier Chirurgie	10	16
Poste infirmier Pédiatrie	10	16
Poste infirmier Maternité	10	16
Dépôt matériel sale (service de base)	9	24
Dépôt matériel propre (service de base)	9	24
Bloc sanitaire	8	24
MORGUE		
Salle des corps	10	20
Salle de transit	12	16
Salle de pathologie	9	30
Conservation chambre froide	12	Nombre de chambre

<i>Désignation</i>	<i>Surface Mini-m²</i>	<i>Surface Maxi m²</i>
MORGUE (Suite)		
Sanitaire	6	10
Incinérateur		
Salle de réunion	1m ² 8/personne	1m ² 8/personne

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

B ÉQUIPEMENTS

I NORMES EN ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS AU CENTRE DE SANTÉ (PREMIER ÉCHELON)

1. Espace « accueil »

1.1. Pièce d'accueil et caisse

- mobilier :

- * guichet
- * une salle de counselling

- équipement :

- * calculatrice (solaire) (1)
- * caisse (pour conserver l'argent du jour) (1)
- * poubelle à pédale (1)

1.2. Pièce pour abriter les activités à destination des groupes cibles

- mobilier :

- * bancs (10)
- * chaises (10)
- * tables (2)
- * poubelle à pédale (2)

1.3. Aire abritée d'attente

- mobilier :

- * siège en béton (10)
- * poubelle à pédale (1)

2. Un espace « soins »

2.1. Salle de consultation

Chaque personne affectée à des activités cliniques sera dotée du matériel suivant :

- * stéthoscope (1)
- * stéthoscope obstétrical (1)
- * tensiomètre (1)

- * marteau réflexe (1)
- * otoscope (1)
- * ruban métrique (1)
- * abaisse langue métallique (3)
- * garrot (1)

Chaque salle d'examen sera dotée de mobilier suivant :

- mobilier :

- * table d'examen (1)
- * lavabo (1)
- * armoire fermant à clé (1)
- * bureau (1)
- * chaise (3)

- équipement :

- * balance toise adulte (1)
- * balance de type Salter (jusqu'à 25 kgs ; précision de 500 gr.) (1)
- * culotte pour pèse nourrisson et enfant (2)
- * thermomètres par contact externe (en degré Celsius)
- * potence (porte sérum) (1)
- * boîtes déchets contaminés/piquants/coupants (1)
- * poubelle à pédale (1)

2.2. Salle de pansements

- mobilier :

- * paillasse avec lavabo (1)
- * table à pansement (1)
- * chaise (1)
- * tabouret (1)
- * chaise roulante (1)
- * armoire fermant à clé (1)

- équipement :

- * plateau à pansements (1)
- * tambour à compresses (1)
- * plateau de suture (2)
- * croissant
- * scie, ciseau à plâtre et écarteurs (1)
- * attelles (1)
- * bassine (1)
- * poubelle avec couvercle et pédale (1)
- * boîtes déchets contaminés/piquants/coupants (1)
- * porte-pince + pince pour prise de matériel stérile (1)

2.3. Salle d'observation

- mobilier :

- * lit adulte avec matelas plastifié (2)
- * lit pédiatrique avec matelas plastifié (1)
- * table de chevet (2)
- * cloison mobile de séparation (1)

- équipement :

- * brancard (1)
- * collecteur urine (1)
- * draps (8)
- * couverture (2)
- * potence à roulette (2)
- * poubelle à pédale (1)

2.4. Maternité

2.4.1. Salle de travail

- mobilier :

- * lit avec matelas plastifié (1)
- * table de chevet (1)

2.4.2. Salle d'accouchement

- mobilier :

- * paillasse avec lavabo (1)
- * table d'accouchement (1)
- * tabouret à hauteur réglable (1)
- * armoire fermant à clé (1)
- * ventilateur (plafond) (1)

- équipement :

- * plateau accouchement (2)
- * plateau de suture (épisiotomie) (2)
- * potence à roulette (1)
- * pompe manuelle pour extraction mucosité (1)
- * table à instrument (1)
- * ballon de ventilation avec masque taille adulte (1)
- * ballon de ventilation avec masque taille nourrisson (1)
- * lampe sur pied (1)
- * autoclave (avec manomètre à pression) et réchaud (1)
- * brosse pour nettoyer les instruments (2)
- * croissant (2)
- * poubelle à pédale (1)
- * barillet à compresses (1)
- * bassine (2)
- * boîtes déchets contaminé/piquants/coupants (2)
- * tambour à compresses (1)
- * Kelly pad ou plastic pour table d'accouchement+sceau (1)
- * pince pour le matériel stérile et porte pince (1)
- * bol pour asepsie vulvaire (6)
- * pince pour la toilette vulvaire (6)

2.4.3. Salle de post partum

- mobilier :

- * lit avec matelas plastifié (2)
- * couverture (2)
- * table de chevet (2)
- * berceau (2)
- * cloison mobile de séparation (1)
- * poubelle avec couvercle et pédale (1)

2.5. Pharmacie et dépôt

- mobilier :

- * étagères dans les deux pièces
- * guichet
- * bureau (1)
- * chaise (1)
- * buffet pour stock en réserve de matériels de labo (1)

- équipement :

- * boîtes en plastique (déconditionnement des médicaments)
- * compte comprimés (1)
- * poubelle (1)

2.6. Laboratoire

- mobilier :

- * bureau (1)
- * chaise de bureau (1)
- * buffet fermant à clé (1)
- * tabouret à hauteur réglable (3)
- * table et chaise de prélèvement (1)
- * étagères (qs)

- équipements et matériel :

- * réfrigérateur (1)

* microscope binoculaire électrique / solaire	(1)
* centrifugeuse 12 à 24 places	(1)
* centrifugeuse pour micro hématocrite	(1)
* agitateur pour pipettes	(1)
* rotateur	(1)
* compteur manuel à 8 touches	(2)
* compteur manuel à 1 touche	(2)
* chronomètre	(3)
* portoirs	(6)
* plateau à coloration	(2)
* densimètre	(2)
* four (stérilisation)	(1)
* boîte à déchets contaminés / piquants / coupants	(1)
* lames et un porte lames	(qs)
* tubes à essai et porte tubes à essai	(qs)
* lampe à alcool	(1)
* boîte de bandelettes réactifs urines	(qs)
* boîte de bandelettes réactives sang (Test de grossesse, glycémie, hémoglobine, malaria)	(qs)
* cryotubes	(qs)
* tubes sous vide, porte aiguilles et aiguilles multiprises	(qs)
* crayon indélébile	(qs)
* poubelle à pédale	(1)

3. Un espace « logistique et administratif »

3.1. Archives

- mobilier :

* étagères	
* réfrigérateur de table (pour le matériel de labo)	(1)
* appareil de radio communication	(1)
* batterie	(2)

3.2. Bureau du responsable du centre

- mobilier :

- * bureau (1)
- * chaise (3)
- * coffre fort (à sceller) (1)
- * étagères
- * armoire fermant à clé (1)

- équipement :

- * réfrigérateur/congélateur (1)
- * caisse isotherme Glacière (4)
- * indicateur de froid (4)
- * calculatrice (solaire) (1)
- * mégaphone (1)
- * radio cassette (1)
- * porte vaccinRCW2 (2)
- * bonbonne de gaz (3)
- * balance adulte (1)
- * balance de type Salter (jusqu'à 25 kgs ; précision de 500grs.) (5)
- * culotte pour pèse nourrisson (5)
- * culotte pour pèse enfant (5)
- * filtre à eau (1)
- * accumulateur de froid (briquettes) (16)
- * mesure graduée de 1 litre en polypropylène (1)
- * trousse de démonstration de planning familial (1)
- * poubelle avec couvercle et pédale (1)

3.3. Dépôt sale

- * sceau en plastique (2)
- * sceau métallique (1)
- * balai (2)

- * mup (serpillère) (2)
- * essoreuse (1)

4. Espace résidence

4.1. Résidence des Cadres

4.1.1. Cuisine

- * réchaud à gaz (1)
- * étagère
- * paillasse avec lavabo / tiroirs et espace de rangements (1)
- * réfrigérateur (1)

4.1.2. Séjour

- * table ronde pour huit personnes (1)
- * chaises (8)
- * ventilateur de plafond (1)

4.1.3. Chambres (2)

Deux WC (type siège) et deux douches.

Chacune des cinq chambres est équipée comme suit :

- * lit et matelas (1)
- * table de nuit (1)
- * étagères (1)
- * petite table (1)
- * chaise (1)
- * poubelle (1)

4.2. Chambre du gardien

- mobilier :

- * lit avec matelas (1)
- * table de nuit (1)
- * étagères
- * armoire fermant à clé (1)

* coin cuisine avec réchaud	(1)
* douche	(1)
* lavabo	(1)

5. Cour

- Latrines (selle à la turque) pour le public (4)
- Douches pour le public (2)
- un réservoir d'eau d'une capacité de 6 mètres cubes et un château d'eau en hauteur d'une capacité de 200 litres alimenté par une pompe à main. Ce réservoir et ce château d'eau doivent être traités selon les normes en vigueur par chlore ou HTH.
- un incinérateur

6. Energie

Nous recommandons l'installation d'un système solaire (un onduleur, 4 panneaux solaires fixés dans un cadre de sécurité scellé sur le toit et six batteries) ou la mise en place d'un groupe électrogène d'une capacité de 20 KW

II NORMES EN ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS A L'HOPITAL COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE (DEUXIÈME ÉCHELON)

1. Espace soins

La direction médicale a la responsabilité - avec l'appui du chef des services logistiques - de maintenir à disposition de l'ensemble des services hospitaliers (bloc opératoire mis à part) un pool de 6 bouteilles d'oxygène avec 6 manomètres et un transporteur de bouteille.

1.1. Consultations externes

1.1.1. Salle d'attente

Mobilier :

- banc (4)

1.1.2. Salles de consultation (2)

Chaque consultant clinique se voit remettre à titre personnel durant la durée de sa mission dans l'établissement : un stéthoscope, un stéthoscope obstétrical, un otoscope/ophtalmoscope, un marteau réflexe et une lampe torche.

Par salle de consultation :

Mobilier :

- lavabo (1)
- armoire fermant à clé (1)
- bureau (1)
- chaise (3)

Matériel :

- table d'examen (avec étrières) (1)
- balance et toise (enfant/adulte) (1)
- pèse-bébé (1)
- spéculum vierge/petit/moyen/grand (2)
- chariot (1)
- tensiomètre mural (1)
- ruban métrique (1)

- porte sérum (1)
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants (1)
- poubelle (1)

1.2. Espace « accueil urgences »

Mobilier :

- paillasse avec lavabo (1)
- armoire fermant à clé (1)
- bureau (1)
- chaise (3)
- banc (3)
- étagères
- ventilateur de plafond (2)

Matériel :

- chariot pansements (1)
- chariot plâtre (scie, ciseau et écarteur) (1)
- table d'examen (4)
- chariot brancard (1)
- chaise roulante (1)
- plateau pour suture (2)
- plateau pour pansement (2)
- plateau pour ponction lombaire (1)
- croissant (4)
- barillet à compresses (4)
- bassine en plastique (4)
- tensiomètre adulte (3)
- marteau réflexe (3)
- otoscope/ophtalmoscope (1)
- stéthoscope (3)
- kit pour intubation (1)
- ballon de ventilation avec masques (1)

- baladeuse	(1)
- poubelle à pédale	(5)
- essoreuse et mup	(1)
- ventilateur de plafond	(2)
- porte sérum	(4)
- baladeuse	(1)
- appareil de radio communication	(1)
- batterie (et panneaux solaires)	(2)
- boîte déchets contaminés/piquants/coupants	(1)

1.3. Service de chirurgie

Mobilier :

- lit adulte	(8)
- table de nuit	(8)
- carré des infirmières (avec placards, paillasse et lavabo)	(1)
- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence	(1)
- bureau	(1)
- chaise	(10)
- ventilateur de plafond	(1)

Matériel :

- chariot de soins	(1)
- porte dossier	(1)
- porte sérum	(5)
- kit intubation	(1)
- matelas plastifié	(8)
- barillet à compresses	(4)
- croissant	(3)
- bassinnet en plastique	(4)
- tensiometre adulte	(2)

- marteau reflexe (2)
- ostoscope/ophtalmoscope (1)
- stéthoscope (2)
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants (1)
- ballon de ventilation et masques (1)
- cadre et poulie pour traction (1)
- baladeuse (1)
- armoire fermant à clé (1)
- chaise roulante (1)
- poubelle à pédale (2)
- essoreuse et mup (1)

1.4. Maternité

1.4.1. Salle de travail

Mobilier :

- lit adulte (2)
- table de nuit (2)

Matériel :

- porte sérum (1)
- matelas plastifié (2)

1.4.2. Salle d'accouchement

La salle d'accouchement est branchée sur le circuit de secours du HCR

Mobilier :

- table d'accouchement (2)
- tabouret (2)
- paillasse avec bac et lavabo (1)
- étagères (1)
- ventilateur de plafond (2)
- cloison de séparation

Matériel :

- chariot de soins	(2)
- porte sérum	(2)
- bouteille d'oxygène	(2)
- manomètre	(2)
- ballon de ventilation et masques	(1)
- plateau accouchement	(3)
- boîte suture (pour épisiotomie)	(2)
- bassine	(2)
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants	(1)
- poubelle à pédale	(2)
- essoreuse et mup	(1)
- ventilateur de plafond	(2)
- tambour à compresses	(2)
- bol pour assepsie vulvaire	(8)
- pinces pour toilette vulvaire	(8)
- pinces pour prises de matériel et porte pince	(1)
- kelly pad ou tapis pour la table d'accouchement	

1.4.3. Service du post partum

Mobilier :

- lit adulte	(8)
- chaise	(8)
- table de nuit	(8)
- berceau	(8)
- étagères	(8)
- carré des infirmières (avec placards, paillasse et lavabo)	(1)

- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence (1)
- ventilateur de plafond (1)

Matériel :

- chariot de soins (1)
- barillet à compresses (2)
- baladeuse (1)
- croissant (3)
- bassine en plastique (2)
- porte sérum (2)
- tensiometre adulte (1)
- marteau reflexe (1)
- stéthoscope (2)
- matelas plastifié adulte (8)
- matelas pour berceau (8)
- poubelle à pédale (2)
- essoreuse et mup (1)
- ventilateur de plafond (1)

1.5. Service de pédiatrie

Mobilier :

- lit enfant (à barrière) (4)
- lit adulte (4)
- table de nuit (8)
- chaise (10)
- bureau (1)
- carré des infirmières (avec placards, paillasse et lavabo) (1)
- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence (1)
- ventilateur de plafond (1)

Matériel :

- chariot de soins	(1)
- porte sérum	(4)
- matelas adulte plastifié	(4)
- matelas enfant plastifié	(4)
- tensiomètre nourrisson/enfant	(1)
- barillet à compresses	(2)
- croissant	(3)
- bassine en plastique	(2)
- marteau réflexe pédiatrique	(1)
- otoscope/ophtalmoscope	(2)
- stéthoscope pédiatrique	(2)
- porte sérum	(4)
- baladeuse	(1)
- ballon de ventilation (nourrisson, enfant)	(1)
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants	(1)
- poubelle à pédale	(2)
- essoreuse et mup	(1)

1.6. Service de médecine**Mobilier :**

- lit adulte	(7)
- lit avec barrière	(1)
- table de nuit	(8)
- carré des infirmières (avec placards, paillasse et lavabo)	(1)
- bureau	(1)
- chaise	(10)
- chaise roulante	(1)
- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence	(1)
- ventilateur de plafond	(1)

Matériel :

- chariot de soins (1)
- porte sérum (4)
- matelas plastifié (8)
- barillet avec compresse (2)
- bassine en plastique (2)
- tensiometre adulte (2)
- marteau réflexe (2)
- otoscope/ophtalmoscope (1)
- stéthoscope (3)
- croissant (3)
- baladeuse (1)
- poubelle à pédale (2)
- essoreuse et mup (1)

1.7. Bloc opératoire

Le bloc opératoire est branché sur le circuit de secours du HCR

1.7.1. Salle de préparation

Mobilier :

- lit adulte avec matelas plastifié (1)
- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence (1)

Matériel :

- table de soins (1)
- tensiomètre mural (1)
- climatiseurs (3)

1.7.2. Salles d'opération (2)

Matériel :

Matériel d'anesthésie

- machine à anesthésie avec fluothèque (1)

- bouteille d'oxygène	(3)
- transporteur de bouteille à oxygène	(1)
- bouteille de protoxyde d'azote	(2)
- manomètre	(4)
- oxymètre de pouls	(2)
- ambubag	(2)
- jeu de masque oxygène (taille 0, 1, 2,3)	(1)
- cardioscope	(1)
- chariot pour anesthésie	(1)
- défibrilateur	(1)
- machine à aspiration à pédale	(2)
- laryngoscope	(2)
- jeu de lames (3 et 4)	(2)
- jeu de lames (0, 1 et 2)	(1)
- masque oxygène (taille 0 à 3)	(2)
- tube endotrachéal (taille 2,5 à 8,5)	(20)
- jeu canule de Guedel (adulte, enfant)	(2)
- table d'opération mécanique	(1)
- table d'opération	(1)
- table à instruments	(2)
- scialytique	(2)
- scialytique sur pied	(2)
- respirateur de type monal	(1)
- kit d'intubation	(2)
- bistouri électrique	(1)
- chariot à anesthésie	(2)
- stéthoscope	(2)
- négatoscope	(2)
- appareil à aspiration électrique	(1)
- appareil à aspiration manuelle	(1)
- boîte pour césarienne	(2)
- boîte pour laparotomie	(1)

- boîte à trépaner (1)
- plateau pour drainage thoracique (1)
- plateau pour trachéotomie (1)
- boîte de petite chirurgie (1)
- boîte pour greffe de peau (1)
- barillet à compresses (4)
- poubelle (4)
- essoreuse et mup (2)
- climatiseur (3)

1.7.3. Salle de réveil

Mobilier :

- lit adulte (1)
- armoire fermant à clé pour buffet d'urgence (1)

Matériel :

- matelas plastifié (1)
- tensiomètre mural (1)
- kit d'intubation (1)
- essoreuse et mup (1)

1.8. Service dentaire

Mobilier :

- paillasse avec lavabo (1)
- buffet à tiroir fermant à clé (1)
- bureau (1)
- chaise (2)
- ventilateur de plafond (1)

Matériel :

- chariot à instruments (1)
- fauteuil dentaire et unit à 4 entrées (1)
- fauteuil dentaire hydraulique (1)

- tabouret opérateur	(1)
- compresseur (10 gallons ou 1 cheval)	(2)
- lampe à photopolymériser	(1)
- amalgameur	(1)
- turbine (high speed)	(2)
- micro moteur (low speed)	(1)
- contre angle	(1)
- pièce à main droite	(1)
- clef pour turbine	(1)
- clef pour contre angle	(1)
- détartreur à air comprimé	(1)
- seringue air/eau	(2)
- boîte pour extraction	(2)
- plateau moyen avec couvercle	(1)
- plateau grand avec couvercle	(1)
- croissant	(2)
- poubelle	(1)

Equipement dentaire

- lampe à photopolymériser	(1)
- amalgameur	(1)
- tour de laboratoire	(1)
- turbine (high speed)	(2)
- micro-moteur (low speed)	(1)
- contre-angle et clé	(1)
- pièce-à-main droite	(1)
- clef pour turbine	(1)
- clef pour contre angle	(1)
- détartreur à air comprimé	(1)
- seringue air/eau	(2)
- boîte pour extraction	(2)
- boîte à fraises	(1)

- boîte à endodontie (1)
- plateau moyen avec couvercle (1)
- plateau grand avec couvercle (1)
- Croissant (2)

Fraises

- Diamantées rondes ISO 014-018 (6)
- Diamantées cylindriques ISO 012 (6)
- Carbure de tungstène poire ou ronde ISO 010-012 (12)
- Carbure de tungstène cône inversé ISO 010-012 (12)
- Carbure de tungstène finition composites (6)
- Acier rondes ISO 010 à 014 (12)
- Acier cône inversé ISO 010 à 014 (12)
- A os ou chirurgicale (4)
- A résine pour PM (2)
- Pinceaux et manches pour composites (1)
- Strips à composites (1) boîte
- Disques de finition pour composites (1) boîte

Dentisterie opératoire

- Précelles (15)
- Miroirs (15)
- Sondes (15)
- Spatules-à-ciment (6)
- Spatules-à-bouche doubles (6)
- Ciseaux à émail (6)
- Excavateurs (6)
- Brossettes métalliques nettoyage fraises (cardes) (1)
- Dispensateur de mercure (1)
- Fouloirs (6)
- Brunissoirs (6)

- Instruments fond de cavité	
- Porte-matrice : Tofflemire	(2)
- Matrices Tofflemire	(6) bandes
- Matrices transparentes	(1) boîte
- Godet Dappen	(2)
- Plaques en verre	(2)
- Godet à amalgame	(1)
- Porte amalgame	(2)
- Mandrins pon-on	(2)
- Meulettes polissage amalgame	(1) boîte
- Instrument à sculpter amalgame	(4)
- Screw-post	(1) boîte
- Coins de bois	(1) boîte
- Papier à articulé bleu	(1) bloc
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants	(1)
- poubelle	(1)

Endodontie

- Tire-nerfs	(3) boîtes
- Instruments alésage canalaire type limes Headstroem numéro 15 à 40	(3) boîtes
- Forest Peeso numéro 2-3	(1) boîte de chaque
- Seringues à irrigation canalaire	(4)
- Pointes papier stériles	(1) boîte
- Pointe gutta percha	(1) boîte

Prophylaxie

- Curettes universelles Mac Call 17S-18S	(8)
- Curettes universelles Mac Call 13S-14S	(8)
- Curettes Krane-Kaplan numéro 6	(6)
- Pierre d'Arkansas	(1)
- Huile pour pierre Arkansas	(1)

- Insert pour scaler (détartreur piézzo électrique) (3)
- Meulettes caoutchouc à polissage (1) boîte

Exodontie

- Seringues (6)
- Elévateurs droits (haut) (3)
- Elévateurs coudés (bas) (3) paires
- Curettes alvéolaires (2)

Daviers supérieurs

- Incisive n° 150 (3)
- Pré-molaires n° 69 (2)
- Molaires n° 88L ou 88 R (3) paires
- A racines n° 65 (2)

Daviers inférieurs

- Incisives n° 151 (3)
- Molaires n° 17 (2)
- Molaires n° 16 (3)
- Pince-gouge ou rongeur (1)
- Ciseau chirurgical courbe (1)
- Pince porte aiguille de Mathieu (1)
- Bistouris jetables (1) boîte

Prothèse

- Porte empreintes métalliques perforés 1 jeu haut et bas
- Bol à plâtre et spatule (1)
- Bol à alginate et spatule (1)
- Spatule à cire (1)
- Lampe à alcool ou torche de Hanau (1)
- Articulateurs (2)
- Tentier (1)

- Pince coupante (1)
- Bloc à mélange (1)
- Couteau à cire (1)

2. Espace « appui aux activités de soins »

2.1. Admission/caisse/archive

Mobilier :

- guichet (1)
- table ordinaire (2)
- chaise (2)
- étagères (10)

Matériel :

- calculatrice (1)
- caisse (pour conserver l'argent au jour le jour) (1)

2.2. Unité de stérilisation

L'unité de stérilisation est branchée sur le circuit de secours du HCR

Mobilier :

- ouverture de type guichet (1)
- paillasse avec lavabo (2)
- table ordinaire (1)
- chaise (2)
- étagère (4)
- buffet (1)
- ventilateur (1)

Matériel :

- autoclave (1)
- brosse pour nettoyage des instruments (4)
- essoreuse et mup (1)
- poubelle à pédale (2)

2.3. Laboratoire

Mobilier :

- paillasse avec lavabo	(2)
- table	(1)
- chaise	(3)
- étagères	(2)
- armoire fermant à clé	(1)
- tabouret à hauteur réglable	(6)
- bureau	(1)
- chaise de bureau	(1)
- table et chaise de prélèvement	(1)
- etagères	q.s.
- ventilateur de plafond	(1)

Matériel :

- Réfrigérateur 11 pieds cubes	(1)
- Congélateur (-20 degrés Celsius)	(1)
- Microscope binoculaire	(5)
- Microscope solaire	(1)
- Centrifugeuses 12 à 24 places	(2)
- Centrifugeuse pour hématocrite	(2)
- Spectrophotomètre	(2)
- Rotateur	(1)
- Agitateur pour pipettes	(2)
- Hématimètre newbauer (avec lamelles)	(2)
- Compteur différentiel 8 touches	(2)
- Compteur manuel 1 touche (Hand Tally)	(2)
- Bain Marie	(1)
- Mélangeur (Vortex)	(1)

- Plaque chauffante	(1)
- Densimètre	(2)
- Plateau à coloration	(2)
- Minuterie automatique	(6)
- Rhéscope de laboratoire	(1)
- Balance pour poche de sang	(1)
- tambour pour coton	(2)
- croissant	(2)
- poires	(2)
-chronomètres	(2)
- pipettes shali	(3)
- pipettes GR	(24)
- pipettes GB 2,25	(24)
- pipettes graduées :1, 2, 5 et 10cc	
- pipettes sérologiques pour Widal	(12)
- compte gouttes	(6)
- tubes Wintrobe	(12)
- racks	(10)
- sediracks	(2)
- dispenser	(1 bte)
- micro pipettes 10 à 15 microl	(1 bte)
- micro pipettes 5 à 20 microl	(1bte)
- boîte à pipettes	(6)
- Erlen Meyer	(6)
- Becher	(6)
- cylindres gradués (25, 50, 100, 1000ml)	
- mélangeur pour tubes	(2)
- chartre microhématocrite	(1)
- poubelle à pédale	(1)
-essoreuse et mup	(1)
- boîtes déchets contaminés/piquants/coupants	(1)
- poubelle à pédale	(2)

2.4. Radiologie (deux pièces)

Mobilier :

- enceinte plombée (protection contre les rayonnements) (2)
- poste protégé de déclenchement (1)
- table ordinaire (1)
- bureau (1)
- chaise (3)
- étagères (2)
- paillasse avec trois bacs (1)

Matériel :

- appareil à radiographier (1)
- lumière jaune (1)
- avertisseur « interdiction d'entrée » (1)
- dosimètre (un par personne) (1)
- ceinture de plomb (protection pelvienne) (2)
- négatoscope (1)

2.5. Pharmacie

Mobilier :

- bureau (1)
- table ordinaire (1)
- chaise (2)
- guichet (1)
- étagères (q.s)
- meuble classeur (1)

Matériel :

- chariot porte charge (1)
- boîte en plastique qt suffis

- compte-comprimés (1)
- réfrigérateur (1)
- bouteille de gaz (3)
- poubelle (1)
- essoreuse et mup (1)

3. Espace de soutien aux activités

3.1. Coordination de l'UCS (2 pièces)

Mobilier :

- bureau (2)
- fauteuil (2)
- chaises (4)
- meuble classeur (2)
- étagères (4)

Matériel :

- tableau blanc (2)
- ventilateur plafond (2)

3.2. Direction Médicale

Mobilier :

- bureau (1)
- fauteuil (1)
- chaises (2)
- meuble classeur (1)
- étagères (2)

Matériel :

- tableau liège (1)
- tableau blanc (1)

- ventilateur plafond (1)

3.3. Administration / comptabilité (deux boxes)

Mobilier :

- bureaux (2)
- fauteuil (2)
- chaise (4)
- meuble classeur (2)
- buffet métallique (1)
- étagère (4)

Matériel :

- calculatrices avec ruban (2)
- téléphone (1)
- ordinateur (1)
- tableau liège (1)
- tableau blanc (1)
- coffre-fort (1)
- ventilateur plafond (2)
- poubelle (2)
- essoreuse et mup (1)

3.4. Direction des soins infirmiers

Mobilier :

- bureau (1)
- fauteuil (1)
- chaise (2)
- meuble classeur (1)
- étagères (2)

Matériel :

- calculatrice (1)

- tableau liège (1)
- tableau blanc (1)
- ventilateur plafond (1)

3.5. Responsable services logistiques

Mobilier :

- bureau (1)
- fauteuil (1)
- chaise (2)
- meuble classeur (1)
- étagères (2)

Matériel :

- calculatrice (1)
- ventilateur plafond (1)
- tableau liège (1)
- tableau blanc (1)

3.6. Salle de réunion

Mobilier :

- table ordinaire (de grande dimension) (1)
- chaise (30)
- étagères (2)
- armoire fermant a clé (1)
- ventilateur plafond (2)

Matériel :

- tableau blanc (1)
- télévision (1)
- magnétoscope (1)
- porte fleep chart (1)

3.7. Cuisine

Mobilier :

- paillasse avec bacs et lavabo (2)
- chaise (3)
- étagères (4)
- armoire avec placards (2)
- ventilateur plafond (2)

Matériel :

- cuisinière à gaz (1)
- batterie de cuisine (1)
- ustensiles de cuisine (1)
- réfrigérateur (1)
- chariot (3)
- poubelle (3)
- essoreuse et mup (1)

3.8. Buanderie

Mobilier :

- lavoir a deux bacs (2)
- chaise (3)
- étagères (4)
- machine à sécher (1)
- étendage (qs)
- paillasse (1)

Matériel :

- matériel pour laver (1)
- matériel de nettoyage (1)
- machine à coudre (1)

3.9. Parking 2 places avec dépôt

Mobilier :

- armoire fermant à clé (1)
- table et chaise (1)
- étagères (1)

Matériel :

- boîte à outils (1)

MATÉRIELS ROULANTS

- Au niveau de l'HCR..... une Ambulance

4. Espace résidence

4.1. Logements du personnel

4.1.1. Cuisine

- réchaud à gaz (1)
- étagères
- paillasse avec lavabo / tiroirs et espace de rangements (1)
- réfrigérateur (1)

4.1.2. Séjour

- table ronde pour huit personnes (1)
- chaises (8)
- ventilateur de plafond (1)
- inverter (1)
- batteries (10)

4.1.3. Chambres »

Deux WC (type siège) et deux douches.

Chacune des cinq chambres est équipée comme suit :

- * lit et matelas (1)
- * table de nuit (1)
- * armoire fermant a clé (1)
- * petite table (1)
- * chaise (1)

4.2. Chambre de garde

Mobilier :

- lit (1)
- table de nuit (1)
- armoire fermant a clé (1)
- chaise (1)
- étagères (1)
- ventilateur plafond (1)

4.3. Cafeteria / espace détente

Mobilier :

- réfrigérateur (1)
- bouteille de gaz (2)
- table (3)
- chaise (10)
- ventilateur plafond (2)

5. Alimentation en eau en en énergie

Le HCR doit posséder un réservoir de 20mètres cubes et de quoi alimenter (pompe électrique) six châteaux d'eau (un par pavillon) de 200 litres chacun. Ce réservoir et ce château d'eau doivent être traités seon les normes en vigueur par chlore ou HTH.

La génératrice principale doit avoir une puissance d'au moins 90 KW. La génératrice de secours (bloc, stérilisation et urgences) doit avoir une puissance d'au moins 10 KW.

Remarque

Les consommables ne sont pas pris en compte dans ce document et doivent être prévus en plus lors de la mise en œuvre du PMS.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
POPULATION**

**RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PAQUET MINIMUM DE SERVICE (PMS)
AU NIVEAU PRIMAIRE**

C PROFIL DES PERSONNELS

I. AFFECTATION DU PERSONNEL AU PREMIER ÉCHELON

La professionnalisation du système de soins et la polyvalence du personnel technique sont des objectifs prioritaires du Ministère. Du point de vue qualitatif, le personnel proposé à ce échelon tient compte du mandat du centre de santé (promotion – prévention et curatif) et des disponibilités locales en ressources humaines. Du point de vue quantitatif, la base de calcul est la charge de travail. Ainsi, a-t-on un effectif de sept (7) personnels dont trois (3) cadres:

1. Le personnel du Centre de santé

1.1 Médecin généraliste (nombre : 1)

Attributions à définir

1.2 Infirmier(ère)-polyvalente senior (nombre : 1)

- *responsabilités :*

- * responsable du centre de santé
- * établi le diagnostic et/ou orientation clinique sur la base d'algorithmes
- * réalise les examens de laboratoire prévus à cet échelon
- * réalise les activités de promotion et d'éducation à la santé au centre de santé
- * gère de l'information sanitaire « activités du centre de santé »
- * gère de l'information sanitaire « patient »
- * supervise la gestion financière et administrative, dont la tarification selon les directives du MSPP
- * gère les ressources humaines du centre de santé
- * coordine les activités communautaires
- * collabore avec les comité local de santé
- * supervise les agents de santé
- * encadre les matrones
- * collabore avec les tradipraticiens

1.2. Infirmier(ère)- polyvalente junior (nombre : 1)

- *responsabilités :*

- * remplace l'infirmier(ère)-praticien sénior en cas d'absence

- * établi le diagnostic et/ou orientation clinique sur la base d'algorithmes
- * réalise les examens de laboratoire prévus à cet échelon
- * réalise les activités de promotion et d'éducation à la santé au centre de santé
- * gère l'information sanitaire « patient »
- * participe aux activités communautaires et aide l'infirmière polyvalente senior dans ses relations de travail avec les agents de santé, les matrones et les tradipraticiens

1.3. Régisseur (nombre : 1)

- responsabilités :

- * assure l'affichage des tarifs du centre (consultations, médicaments, observation au centre de santé)
- * établi la comptabilité quotidienne
- * coordonne la gestion des stocks d'intrants
- * assure la maintenance et organise la logistique générale du centre de santé
- * coordonne les activités du gardien de sécurité

1.4. Auxiliaire-infirmière (nombre : 1)

- responsabilités (sous l'autorité du responsable du centre de santé) :

- * assure l'accueil et l'orientation des patients
- * encaisse les recettes
- * distribution aux patients des médicaments essentiels sur la base des ordonnances délivrées
- * assure le classement des médicaments selon les normes prévues
- * tient à jour les fiches de stocks des médicaments et des produits consommables

1.5. Technicien de laboratoire (nombre : 1)

1.6. Ménagère ou garçon de salle (nombre : 1)

- responsabilités :

- * assure le maintien de la propreté des salles et locaux du centre de santé
- * assure la collecte des déchets

1.7. Gardien (nombre : 1)

- responsabilités :

- * surveille les entrées et les sorties du centre de santé
- * aide au transport des malades dans le centre de santé
- * assure l'entretien de la cour

2. LES ACTEURS EN SANTÉ ISSUS DES COMMUNAUTÉS

2.1. Agents de santé (nombre : au moins 2)

Ce personnel est un relai au sein des communautés des actions de santé développées par les structures de santé du premier échelon. Il dépend du personnel positionné dans la structure de premier échelon, appuyé par l'équipe cadre de l'UCS. Il reçoit de la même manière une formation continue régulière. Ce personnel est à la charge de la communauté et peut être recommandé par le comité local de santé.

- responsabilités :

- Prévention: Distribution de condom – Vaccination- démonstration SRO
- Dépistage: lèpre - tuberculose – signes de grossesse à risque - signes de déshydratation – signes de malnutrition
- Premiers soins et gestes de secourisme
- Mobilisation communautaire
- Education de la santé
- Organisation au sein des communautés des références nécessaires vers le centre de santé

2.2. Matrones

Les matrones sont détentrices d'un savoir traditionnel. Elles sont encadrées par le personnel de santé positionné dans la structure de premier échelon et appuyées par l'équipe cadre de l'UCS. Elles reçoivent de la même manière une formation continue régulière. Ce personnel est à la charge de la communauté.

- responsabilités :

- Accouchement physiologique de la multipare

- Dépistage des grossesses à risque, des complications de la grossesse et de l'accouchement, des signes de déshydratation du nouveau né
- Promotion: Démonstration SRO, alimentation du nouveau né
- Mobilisation communautaire
- Éducation à la santé
- Organisation au sein des communautés des références nécessaires vers le centre de santé

2.3. Tradipraticiens

Ces personnes sont détenteurs d'un savoir reconnu en médecine traditionnelle. Elles sont des partenaires grâce auxquels une meilleure efficacité dans la promotion de la santé est possible. Elles peuvent favoriser la référence de patients mais aussi recevoir des patients adressés par le personnel de santé.

Les tradi-praticiens exercent leur art de manière privée lucratif.

3. LE PERSONNEL AMBULATOIRE

Une équipe composée d'une infirmière et d'un agent de santé est chargée sur une base régulière d'aller fournir des soins dans les endroits reculés.

REMARQUES

En attendant la mise en place du personnel infirmier prévu, il faudra envisager une période de transition dans laquelle les infirmières de ligne et auxiliaires-infirmières assureront les missions dévolues au corps infirmier spécialisé.

Le cursus de formation de ce corps spécialisé des infirmier(e)s polyvalents met l'accent sur quatre compétences principales :

- capacité à établir un diagnostic et un traitement sur la base d'algorithmes
- capacité à prodiguer des soins
- capacité à communiquer avec les communautés (activités de promotion et de prévention)
- capacité à gérer le personnel et les ressources

I AFFECTATION DU PERSONNEL AU DEUXIÈME ÉCHELON

Ce document comptabilise le personnel régulier nommé ou engagé. Ce personnel doit être complété par des ressources additionnelles, médecins, pharmaciens, technologistes, dentistes et infirmières en service social.

1. Personnel médical (nombre : 4)

1.1. Médecin généraliste avec capacité en pédiatrie et en management hospitalier (nombre : 1)

- responsabilités :

- * Directeur de l'HCR,
- * coordonne l'équipe dirigeante hospitalière et supervise le personnel médical
- * responsable du service de médecine et de pédiatrie
- * assure ou délègue un appui aux centres de santé et aux activités sanitaires dans l'UCS à la demande du responsable de la coordination de l'UCS.

1.2. Médecin avec capacité en chirurgie et en anesthésie (nombre : 1)

- responsabilités :

- * Responsable du service de chirurgie et de gynéco-obstétrique
- * Responsable du bloc opératoire et du service de stérilisation
- * supervise les infirmières anesthésistes

1.3. Dentiste (nombre : 1)

- responsabilités :

- * responsable du service d'odontologie (soins préventifs, curatifs et conservateurs)
- * assure la maintenance de base de ses équipements

1.4. Pharmacien (nombre : 1)

- responsabilités :

- * responsable du fonctionnement de la pharmacie du HCR (ouverte 24h/24h, gestion financière et gestion des stocks)
- * responsable de la fourniture en médicament et matériel médical des centres de santé (premier échelon) accrédités
- * appui le bureau de coordination de l'UCS pour la gestion des médicaments essentiels dans les centres de santé

2. Personnel paramédical (27)

Les besoins de base ont été évalués sur les principes suivants :

- Le service doit être disponible 24h/24h

- Les infirmières de ligne sont organisées en pool (deux par roulement) pour l'ensemble des services de médecine, pédiatrie et chirurgie. Deux infirmières de ligne supplémentaires sont affectées au fonctionnement des services pour maintenir les effectifs lors des maladies et des congés.
Deux auxiliaires-infirmières sont affectées le matin afin d'aider les infirmières à faire face à la charge de travail rencontrée à ce moment. Une auxiliaire infirmière supplémentaire est prévue afin de maintenir les effectifs lors des maladies et des congés.

- Quatre infirmières sages-femmes seront affectées à la maternité

- Au Bloc Opératoire, une infirmière est chargée du bon fonctionnement du bloc opératoire est assistée d'une auxiliaire-infirmière pour la stérilisation.

- L'affectation du personnel en clinique externe tient compte du fait qu'un HCR fait des consultations de référence et non du tout venant. Les consultations de référence seront assurées par les médecins résidents en service social et les médecins responsables des services dans le HCR.

- Les urgences sont assurées par les médecin et infirmières de garde (pool hospitalier). Une infirmière est chargée de l'organisation du service des cliniques externes et des urgences

2.1. Directeur de soins infirmiers (1)

- responsabilités :

- * fait partie de l'équipe dirigeante de l'HCR
- * responsable de l'organisation des soins à l'HCR
- * responsable de la coordination de l'activité de l'ensemble du personnel de soutien affecté dans les unités de soins
- * consolide l'ensemble des informations sanitaires du HCR
- * assure ou délègue un appui aux centres de santé à la demande du directeur de l'HCR.

2.2. Infirmière sage-femme (4)

- responsabilités :

- * assurent les soins au service de maternité
- * assurent les accouchements simples et les consultations prénatales de référence
- * participent aux soins obstétricaux complets (SOUC) sous la supervision du chirurgien ou médecin responsable du service d'obstétrique
- * collectent les informations sanitaires du service

2.3. Infirmière anesthésiste (1)

- responsabilités :

- * assure l'anesthésie des patients du HCR
- * organise le service d'anesthésie (salle de préparation et de réveil), sous l'autorité du médecin chirurgien
- * assure la maintenance de base de leurs équipements

2.4. Infirmière du Bloc Opératoire (1)

- responsabilités :

- * assiste le chirurgien lors des interventions
- * responsable de la stérilisation du HCR
- * sous l'autorité du médecin chirurgien, organise les salles d'opération (salle de préparation et de réveil)
- * assure la maintenance de base des équipements de la salle d'opération et de la stérilisation
- * assure la collecte de l'information sanitaire au bloc opératoire

2.5. Infirmière accueil urgence/consultation externe (1)

- responsabilités :

- * organise les consultations de référence
- * organise les urgences et les astreintes aux heures d'urgence
- * assure les soins aux urgences sous la supervision du médecin de garde

2.6. Auxiliaire-infirmière (7)

- responsabilités : assistent l'infirmière dans ses missions (sous son autorité)

- affectations :- trois auxiliaires-infirmières pour les quatre services

- une auxiliaire-infirmière en stérilisation
- une auxiliaire infirmière en odontologie
- deux auxiliaires-infirmières préposées à la pharmacie

2.7. Technologistes de laboratoire) (4)

- responsabilités :

- * assurent les prestations prévues pour un laboratoire de l'HCR 24h/24h
- * assurent la maintenance de base des équipements du laboratoire
- * participe à la gestion de leur stock en relation avec la pharmacie de l'hôpital
- * collectent les informations d'activité du service

2.8. Techniciens en radiologie (2)

- *responsabilités* :

- * assurent les prestations prévues pour un service de radiologie 24h/24h
- * assurent la maintenance de base des équipements de radiologie
- * participe à la gestion de leur stock d'intrants en relation avec la pharmacie de l'hôpital
- * collectent les informations d'activité du service

3. Personnel administratif (5)

3.1. Administrateur (1)

- *responsabilités* :

- * fait partie de l'équipe dirigeante du HCR
- * responsable de l'ensemble des services administratifs et logistiques
- * contrôle la comptabilité du HCR et de l'UCS
- * consolide les rapports administratifs, financiers et logistiques du HCR (sous l'autorité du directeur médical) et de l'UCS (sous l'autorité du coordonnateur d'UCS)
- * assure ou délègue un appui aux centres de santé à la demande du responsable de la coordination de l'UCS

3.2. Comptable (1)

- *responsabilités* :

- * responsable de la comptabilité du HCR
- * élabore le rapport comptable mensuel du HCR
- * veille au respect de la tarification en vigueur

3.3. Caissier (1)

- *responsabilités* :

- * travail sous l'autorité du comptable
- * encaisse les sommes dues prévues par la tarification établie
- * tient à jour et affiche les prix des prestations offertes par le HCR

3.4. Responsable des services logistiques (1)

- responsabilités :

- * assure les achats du HCR (sous l'autorité de l'administrateur) et de l'UCS (sous l'autorité du coordonnateur d'UCS)
- * gère les stocks des matériels et équipements non médicaux
- * assure la maintenance générale du HCR (eau, électricité, menuiserie...)
- * assure la maintenance de base de la chaîne de froid dans l'UCS
- * assure un appui logistique aux centres de santé de l'UCS.

3.5. Archiviste (1)

- responsabilités :

- * gère l'archivage de l'information du HCR (dossiers patients, registres, rapports) : collecte, enregistrement, stockage, requêtes

4. Personnel de soutien (13)

4.1. Chauffeur/mécanicien (1)

- responsabilités :

- * conduit le véhicule du HCR
- * assure la maintenance de base des véhicules
- * remplit les carnets d'entretien et d'utilisation des véhicules

4.2. Garçons de salle (2)

- responsabilités (sous l'autorité de l'infirmière du service) :

- * assurent la propreté des services et des bâtiments (circuit déchets)
- * assurent le transport des malades dans le service et dans l'hôpital lorsque demandé par l'infirmière responsable
- * portent les messages, les prélèvements lorsque demandé par l'infirmière responsable

4.3. Ménagères (2)

- responsabilités :

- * assurent le nettoyage des surfaces à la maternité
- * portent les messages, les prélèvements lorsque demandé par l'infirmière responsable

4.4. Lessiveuses (2)

- responsabilités :

- * collecte et traitement du linge sale
- * livraison du linge propre
- * gestion prioritaire du linge (champs opératoire, blouses...) du bloc opératoire

4.5. Cuisinier (1)

- responsabilités :

- * responsable du bon fonctionnement des cuisines sous l'autorité de l'administrateur
- * compose les menus diététiques sous la supervision de la directrice des soins infirmiers

4.6. Aide cuisinier (1)

- responsabilités : assiste le cuisinier dans ses activités

4.7. Gardiens

- responsabilités : assurent la sécurité des biens et des personnes dans l'enceinte du bâtiment, sous l'autorité de l'administrateur

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. Voltaire H-C, MSPP, 1999. Haïti. Les Unités Communales de Santé : principes et orientations stratégiques, 85 p.
2. Consortium IDEES/Capital Consult /CIDE/CSPQ/IHE, Mai 1997, Etude sur l'organisation et la prestation de soins. Projet ATH/JF 3404-4A/MSPP/BID, 161p.
3. MSPP, 1990, Standardisation du personnel et programmation des activités des établissements de santé par catégorie, 45 p.
4. MSH, 2000, Proposition technique pour le Projet HS-2004, Phase II, 40 p.
5. *Craan Guy Marcel, Juillet 2002, Evaluation de l'Offre du Paquet Minimum de Services (PMS) au niveau des UCS prioritaires, 200p.*
6. MSPP, Août 2000, Guide départemental pour le développement des UCS, Département de l'Artibonite, 59 p.
7. Ministère de la Santé Publique, République du Bénin, Cellule d'Appui au Développement des Zones Sanitaires, 2001, Normes et standards en matière activités, d'effectifs de personnel, d'infrastructure et équipements pour les zones sanitaires, 140 p.